



Assemblée générale

Cinquantième session

15^e séance plénière

Lundi 2 octobre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Lamamra (Algérie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/50/444/Add.2)

Le Président par intérim : Je souhaite appeler l'attention des Membres de l'Assemblée générale sur le document A/50/444/Add.2.

Dans une lettre contenue dans ce document, le Secrétaire général m'informe que, depuis la parution de ses communications datées des 19 et 22 septembre 1995, la Sierra Leone a versé le montant nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du montant indiqué dans l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution du très honorable Sir Julius Chan, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Le Président par intérim : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. Sir Julius Chan.

Le très honorable Sir Julius Chan, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. Sir Julius Chan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Sir Julius Chan (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur pour moi de

prendre la parole devant cette assemblée au nom de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et en ma qualité de Président du Forum du Pacifique Sud, qui s'est réuni il y a trois semaines.

D'emblée, j'aimerais féliciter M. Diogo Freitas do Amaral pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session, qui marque aussi le cinquantième anniversaire de l'ONU; je félicite également son prédécesseur pour l'efficacité et l'équité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session.

En ma qualité de Président du Forum du Pacifique Sud et au nom de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je souhaite chaleureusement la bienvenue à la République des Palaos, pays frère de notre région, en tant que 185e Membre de l'ONU.

Notre célébration de ce cinquantième anniversaire est tempérée par le fait que la réalisation de nombre des rêves et des idéaux de l'ONU nous échappe encore. Un monde de liberté, de prospérité et de sécurité accrues — les objectifs fondamentaux énoncés dans la Charte — n'a malheureusement pas été instauré. L'ONU a encore beaucoup à faire et la réussite dépend, dans une large mesure, de l'appui collectif apporté par tous les États Membres.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée demeure fermement convaincue que la communauté internationale ne peut se passer de l'ONU, malgré ses insuffisances. Si l'ONU était nécessaire à l'issue de la seconde guerre mondiale, elle l'est encore plus aujourd'hui. En 50 ans, l'ONU a énormément contribué aux interactions internationales positives et fourni les codes de conduite que nous tenons aujourd'hui pour acquis dans nos relations internationales.

En tant qu'un des nombreux pays gouvernés sous l'oeil attentif de l'ONU avant de devenir Membre à part entière au moment de son indépendance, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement attachée au rajeunissement et au renforcement de la plus importante organisation internationale du monde.

Tout ce qui doit être dit pour le bien de l'humanité a été dit à maintes reprises dans cette salle. Des sentiments nobles et concrets y ont toujours été exprimés, souvent dans les termes les plus vigoureux. Ce sont la volonté politique et un sens politique international qui, trop souvent, ont manqué. C'est là que réside la différence entre vouloir concrétiser nos espoirs et nos rêves pour l'humanité en réalité et faire ce qu'il faut pour cela.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, je suis fier de dire que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage pleinement en faveur des principes et objectifs de l'Organisation.

Nous devons nous efforcer de construire ensemble un monde meilleur pour les générations actuelle et futures, dans les 50 prochaines années et au-delà. Dans les domaines où l'ONU a connu le succès, nous devons réitérer notre engagement; et là où le succès n'a pas été au rendez-vous, c'est maintenant le temps de corriger et de réaménager les systèmes inadéquats. Notre objectif ultime doit être la promotion d'une ONU plus efficace, plus responsable et plus attentive, apte à relever les défis du XXIe siècle.

Nous devons examiner très soigneusement la façon d'entrer dans le XXIe siècle et de l'appréhender. La fin d'un siècle et le début d'un autre nous offrent un moment propice à la réflexion et à l'examen de conscience. Il est temps de se décider à élucider tout ce qui nous a empêchés de créer un monde meilleur et à nous en débarrasser.

Aux fins d'une telle réforme, nous devons prendre un nouveau départ avec plus de détermination, moins de cynisme, et en ouvrant davantage nos coeurs aux difficultés de toute l'humanité. Tel est le défi collectif que nous devons relever d'ici à l'an 2000. La communauté internationale doit manifester la volonté, le courage, la hauteur de vue et la force morale nécessaires pour faire de ce monde un monde meilleur.

En fixant un ordre du jour pour un avenir meilleur, nous devons d'abord comprendre l'histoire que nous partageons. Nous devons savoir qu'au sein des Nations Unies, notre recherche collective d'une paix authentique est profondément enracinée dans des événements qui se sont déroulés quelques mois à peine avant la naissance de cette organisation.

Je parle des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont non seulement changé notre monde pour toujours mais notre façon même de penser. Véritables derniers actes de la seconde guerre mondiale, ils ont imposé à la conscience du monde le sentiment qu'il était urgent de rechercher la paix. Il s'agit d'une urgence que nous n'avons jamais oubliée, à l'heure où la morale et le coeur de l'homme luttent pour suivre le rythme des progrès techniques sous toutes leurs formes.

L'Organisation des Nations Unies participe à une course. Une course qu'elle ne peut se permettre de perdre.

Si la paix est dans le coeur des hommes, et si les hommes à leur tour sont au coeur des nations, et les nations au coeur du monde, nous devons alors être conscients de la profondeur du changement que nous devons subir pour trouver une paix authentique. La mesure dans laquelle le monde découvre et embrasse la paix se traduira par la manière dont il fait face aux autres menaces contre l'humanité.

L'un des défis qui, à mon avis, ronge la santé et la vie de toutes les nations est l'abus des drogues, qui est réellement un problème mondial.

Le trafic des drogues s'attaque aux jeunes du monde, brisant la vie des individus ainsi que la paix et la prospérité des collectivités. Il a vraiment établi ses propres «nations unies» infâmes.

Les criminels — et ce sont des criminels de la pire espèce — ont abattu les barrières de la nationalité, de la politique, de la race, de la religion et de la culture avec beaucoup plus de succès que cette assemblée, en se livrant à leur vil commerce.

Les réseaux qu'ils ont mis en place font apparaître les géants des sociétés multinationales comme des acteurs insignifiants, et ils sont si bien implantés que seule une réaction internationale aussi déterminée et d'aussi grande envergure permettra d'y faire face. Cette tâche doit être confiée aux Nations Unies car aucun autre groupe, aucune nation, ne peut tout simplement pas s'y attaquer seul.

La victoire dans la bataille contre les barons de la drogue exigera les mêmes qualités que pour toute autre entreprise sérieuse des Nations Unies — la volonté politique et la détermination collective. Sans ces facteurs, nous risquons de voir l'abus de substances destructrices provoquer la perte de générations. Le prix est trop élevé. Nous devons nous battre tous ensemble contre ce mal.

Ce sont des batailles comme celle-ci que nous devons livrer collectivement. Si nous ne nous engageons pas à l'égard de causes décentes comme celle-ci, nous ne trouverons jamais le courage nécessaire pour atteindre la vraie vie et la paix dans ce monde.

En ce qui concerne l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, nous prions instamment les cinq membres du Conseil de se joindre à nous pour examiner d'un oeil critique le bien-fondé de leur position privilégiée et voir de quelle manière le Conseil de sécurité pourrait fonctionner avec plus d'efficacité.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient pleinement la candidature du Japon et de l'Allemagne à un siège permanent au Conseil de sécurité.

Nous sommes également conscients de la nécessité d'appuyer des objectifs et des décisions communs à l'aide de ressources suffisantes. Nous nous soucions particulièrement de ce que les difficultés financières soient aplanies rapidement afin que l'Organisation des Nations Unies puisse fonctionner au maximum de ses capacités.

Personne ne devrait s'estimer satisfait alors que nous voyons se perpétuer des disparités sociales et économiques entre les nations et au sein de celles-ci — disparités dues pour la plupart à la poursuite d'intérêts égoïstes aux dépens des véritables préoccupations humaines.

C'est précisément ce manque de vision qui a provoqué dans le passé l'échec des Nations Unies dans certains domaines.

La décence et la justice doivent régner dans les faits et pas seulement dans les paroles.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant que participant actif et bénéficiaire de la Convention de Lomé entre l'Union européenne (UE) et le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), se sent très honorée d'assumer actuellement la présidence de toutes les institutions de la Convention de Lomé, notamment l'Assemblée mixte ACP-UE, le Conseil des ministres de l'ACP et le Comité des ambassadeurs de l'ACP.

Nous sommes certains de pouvoir jouer un rôle important, dans le cadre de la Convention de Lomé, pour combattre ces inégalités. Nous espérons également que la situation commerciale et économique internationale s'améliorera avec la création de l'Organisation mondiale du commerce, grâce à des mesures de protection visant à garantir que les faibles ne sont pas manipulés par les forts.

Les problèmes de la gestion et du service de la dette continuent d'accabler de nombreux pays en développement. Tout en essayant d'y faire face, nous ne pensons pas qu'il existe de solutions universelles. Chaque situation doit être traitée au cas par cas et en toute objectivité. Toute autre manière de procéder ne pourra que causer un grave bouleversement social et politique.

À cet égard, les organismes de crédit internationaux, tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), devraient faire preuve de la sensibilité et du

tact nécessaires. Nous ne pensons pas qu'il existe une recette universelle pour tous les problèmes, notamment lorsqu'il s'agit de programmes d'ajustement structurel du type de celui que nous avons laborieusement élaboré et adopté récemment en Papouasie-Nouvelle-Guinée, après y avoir apporté des aménagements pour l'adapter à nos circonstances particulières.

Nous vivons dans un monde en mutation rapide, un monde en proie à la confusion et à la distorsion alors qu'il doit lutter pour fixer de nouvelles normes quant à ce qui est acceptable et compatible.

Avec la fin de la guerre froide, notre optimisme nous avait portés à croire que nous pourrions à la longue accéder à une ère de paix, de sécurité et de prospérité. Une bonne part de cet optimisme a aujourd'hui cédé la place au doute et à l'inquiétude.

On peut dire que la détermination et les ressources des Nations Unies n'ont jamais été aussi cruellement sollicitées — en Bosnie, dans l'ex-Union soviétique, au Rwanda, en Somalie et ailleurs.

Certaines de ces régions névralgiques ont mis en évidence les problèmes de l'ONU et ont été source d'un sérieux embarras pour l'Organisation, trop souvent réduite à une impuissance honteuse. La tragédie — la tragédie accablante — dans tout cela, c'est que des vies ont été perdues; immensément de gens sont morts. Le fait est que beaucoup d'entre eux seraient encore en vie aujourd'hui si l'ONU avait assumé son rôle plus efficacement lorsqu'elle a décidé d'intervenir.

Lorsque nous déposons cette accusation devant la porte de l'Organisation des Nations Unies, ne nous y trompons pas : nous ne pouvons nous dissocier de ces échecs et nous ne le faisons pas. Nous, les Membres, sommes les Nations Unies. Nous sommes responsables de ce que l'ONU fait ou ne fait pas. Ceux qu'il faut blâmer, ce sont surtout les États Membres qui, collectivement, ont tellement manqué de volonté politique et de courage moral.

Les réformes qui susciteront une plus grande volonté politique et une vision plus humanitaire des choses doivent avoir lieu dans chaque pays Membre. Au moment où l'Organisation des Nations Unies célèbre son cinquantième anniversaire, nous voudrions souligner que si elle veut être une véritable instance mondiale, elle ne doit exclure aucun pays, grand ou petit.

À l'heure où la réconciliation l'emporte sur la confrontation, l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'esprit de la diplomatie préventive, devrait faire de son mieux pour atténuer les tensions des deux côtés du détroit de Taiwan. C'est la paix et la prospérité dans la région de l'Asie et du Pacifique qui sont en jeu.

À l'échelle mondiale, nous avons pensé qu'on pouvait espérer voir la paix et la prospérité pointer à l'horizon lorsque la communauté internationale s'est réunie à Rio pour le Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement durable.

Nous avons tous reconnu au Sommet de Rio que quelque chose devait être fait, parce que l'humanité était menacée par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, et nous avons adopté le programme «Action 21» comme document-cadre que nous nous sommes engagés à appliquer.

Tous les gouvernements ont pris fermement le document en mains, mais il semblerait malheureusement que cette fermeté se soit relâchée.

Cette expérience et d'autres remettent en question l'utilité de nouvelles conférences mondiales, lorsque les résultats de celles qui ont déjà eu lieu se révèlent aussi décevants en général.

Ayant eu toute une série de conférences mondiales spéciales, comme celles de la Barbade sur les petits États insulaires en développement, du Caire sur la population, de Copenhague sur les questions sociales, de Berlin sur le changement climatique et la récente quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing — dans ce dernier cas, pour être équitables, nous devrions lui laisser plus de temps pour produire des résultats — nous devrions maintenant examiner la possibilité d'un moratoire sur de tels rassemblements au moins jusqu'à ce que nous commencions à voir en découler des avantages pratiques. Tout a été dit; il est temps maintenant d'agir.

Les questions environnementales sont devenues un ordre du jour international universel. Dans ce monde interdépendant, nous avons la responsabilité collective, guidée par le cadre des conventions internationales, d'assurer la gestion et le développement durables de nos ressources. Les objectifs du développement durable ne pourront être atteints que par une coopération intergouvernementale efficace et par des initiatives régionales et internationales.

Pour sa part, le Forum du Pacifique Sud, constitué de 16 nations — y compris les Palaos qui sont devenues membre lors du plus récent Forum — a adopté des stratégies nationales et régionales pour mettre au point et appliquer des programmes écologiquement rationnels. De concert avec les autres membres du Melanesian Spearhead Group, nous sommes devenus partie à la Déclaration de Lakatoro sur la coopération pour la dénucléarisation en Océanie.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée et les 15 autres membres du Forum du Pacifique Sud ont récemment exprimé leur indignation la plus vive à la suite de la décision du Gouvernement français de reprendre ses essais nucléaires à Mururoa et ont décidé de revoir le statut de leur dialogue avec la France. Au mépris total de notre position, la France a, le lundi 2 octobre 1995, déclenché son deuxième essai nucléaire dans l'atoll de Fangataufa à 9 h 30, heure locale. Conformément à la résolution des pays du Forum du Pacifique Sud, j'ai le regret, en ma qualité de Président du Forum, d'annoncer la suspension immédiate de tout dialogue post-Forum avec la France.

Je suis heureux d'annoncer que le vingt-sixième Forum du Pacifique Sud a examiné de près la nouvelle situation en matière de sécurité globale. Le document officiel du Forum, intitulé «Garantir le développement au-delà de l'an 2000», a examiné des questions de sécurité qui vont bien au-delà des menaces militaires et des solutions militaires. Nous nous sommes concentrés sur l'accroissement de la sécurité sur une base durable en encourageant le commerce, le transport et le tourisme pour notre région. Nous avons examiné la nécessité d'accords régionaux sur les dégâts causés à l'environnement, les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence; il en résulte que nous travaillons à un plan d'action global et détaillé pour la région.

C'est un document du Forum dont nous sommes partie; mais, s'agissant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous avons notre propre document d'orientation national, intitulé «The Pacific Plan», en ce qui concerne nos relations avec nos voisins du Pacifique.

En examinant les questions du Pacifique, le Forum était conscient que les petits États insulaires sont très vulnérables et qu'ils ont des besoins inhabituels. Leurs économies sont constamment menacées par des catastrophes naturelles comme les cyclones, les volcans et le danger imminent d'élévation du niveau de la mer. Lorsque de tels États sont frappés par des cyclones, c'est comme s'ils subissaient les ravages de la guerre, et leurs économies et leurs infrastructures sont soumises à de sévères tensions qui gênent et qui retardent sérieusement leur développement. La

Papouasie-Nouvelle-Guinée lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle leur vienne en aide, conformément au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, afin de les soutenir dans leurs efforts pour parvenir à une plus grande autosuffisance.

Les petites nations, dont plusieurs situées dans le Pacifique, ont souffert d'un déclin de l'intérêt international depuis la fin de la guerre froide. Les considérations géoéconomiques ont remplacé pour une large part les considérations géopolitiques du passé, avec de nouveaux réseaux d'alignement qui remplacent ceux qui nous étaient familiers. Cela a imposé des tendances régionalistes aux nations, et, à certains égards, a paralysé la tendance à un partenariat mondial authentique.

Les nations membres seront conscientes de la crise interne à laquelle la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été confrontée à Bougainville, situation qui a exigé une quantité énorme d'énergie, de temps, de patience et de ressources du gouvernement de mon pays. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que mon gouvernement, depuis son entrée en fonction en août de l'année dernière, s'est sincèrement efforcé de trouver une solution satisfaisante à l'affaire de Bougainville, et ce avec, jusqu'à présent, d'appréciables succès. Je voudrais, à cet égard, exprimer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Nations Unies, et en particulier au Bureau du Secrétaire général, pour la coopération et la compréhension qu'ils nous ont accordées tout au long de ce processus. Je songe en particulier à l'appui que les Nations Unies ont offert à la Conférence de Bougainville pour la paix, en octobre de l'an dernier, qui, je suis heureux de le dire, avec la constitution de la force de maintien de la paix du Pacifique Sud, donne de la substance aux mots du Secrétaire général sur la valeur des méthodes d'approche régionales du règlement des conflits. Je crois qu'aujourd'hui, les bénéfices de cette sage politique sont évidents dans le cas de Bougainville, où la situation s'est grandement améliorée au cours des 12 derniers mois.

Nous souhaitons également assurer la communauté internationale de notre engagement absolu envers les droits de l'homme dans le règlement de cette situation, comme le garantit notre constitution. En effet, c'est par égard fondamental pour le droit de tous nos peuples de vivre libres et en paix, que moi et mon gouvernement avons été amenés, à rechercher inlassablement une solution à cette crise.

Il n'existe aucun groupe minoritaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée, puisque nos origines linguistiques, cultu-

relles et sociales sont très diverses. Nous comptons plus de 800 tribus et langues pour 4 millions d'habitants, dans un pays de la superficie de la Malaisie. En somme, nous sommes tous de petites minorités dans notre territoire. Comme tel, chaque groupe a sa place légitime en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Pour nous comme pour d'autres nations en développement, l'essentiel des questions sociales revient carrément à donner à la population les moyens d'éliminer la pauvreté, d'obtenir une éducation et de vivre une vie saine. Une fois cet objectif atteint, les gens sont en mesure d'accroître leur participation au développement social et économique de leur nation. Sans ces éléments de base, il ne leur reste qu'à se battre pour survivre.

La marginalisation croissante des pauvres et des minorités reste un problème majeur dans chaque pays, quel qu'en soit le statut économique ou politique. Nous appuyons le point de vue selon lequel un nouveau paradigme de développement doit redéfinir les besoins des gens en termes de satisfaction des nécessités fondamentales de la vie telles que le logement, l'alimentation et l'approvisionnement en eau. Cela ne peut être accompli qu'en donnant à la population les moyens de répondre à ces besoins par la prise de décisions et par la participation directe au processus de développement.

À cet égard, je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur un rapport qui doit être établi par le Secrétaire général au sujet de l'initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation, et qui, je l'espère, recevra l'attention sérieuse qu'il mérite.

L'un des succès marquants des Nations Unies a été la décolonisation des peuples sous domination coloniale. Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire des Nations Unies, nous pouvons fièrement témoigner du fait que les Nations Unies se sont généralement acquittées de leurs devoirs et de leurs responsabilités eu égard au processus de décolonisation. Mon pays et beaucoup d'autres représentés dans cette salle sont le vivant témoignage des réalisations honorables de l'Organisation en matière de décolonisation. Il y a moins de trois semaines, mon peuple a célébré dans la joie le vingtième anniversaire de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Bien que nous soyons reconnaissants aux Nations Unies de leurs réalisations en matière de décolonisation et que nous les en félicitons, leur tâche n'est pas achevée. Il y a encore beaucoup de territoires qui subissent, sous une forme ou une autre, la domination colonialiste. Reconnaiss-

sant que la tâche concernant le colonialisme n'est pas encore achevée, l'Assemblée générale a adopté une résolution proclamant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme qui est la source d'un grand espoir pour ceux qui sont toujours sous le joug du colonialisme.

La fin de l'apartheid en Afrique du Sud a engendré un sentiment de grand soulagement et a éclairci les choses, non seulement dans la région mais également dans le monde. Par voie de conséquence, le colonialisme — une autre tache pour l'humanité — devrait être éliminé définitivement et être consigné dans les archives de l'histoire en tant que phénomène dégradant d'un âge révolu.

Une approche au cas par cas s'impose lors de l'examen des problèmes des territoires sous administration coloniale pour que les aspirations des peuples concernés puissent être prises en compte de façon adéquate et réaliste lorsqu'il s'agit pour eux de choisir éventuellement leur statut politique.

Dans notre région immédiate, nous souhaitons que l'on permette au processus de décolonisation en Nouvelle-Calédonie de suivre son cours, en conformité avec les principes et usages en vigueur aux Nations Unies. Tout en reconnaissant l'attitude progressiste adoptée par le Gouvernement français en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, nous sommes préoccupés par la persistance de certaines politiques négatives qui vont à l'encontre de l'effet attendu. À cet égard, nous demandons à la France de s'acquitter de ses responsabilités en matière de décolonisation dans les meilleurs délais et avec dignité.

L'éradication du colonialisme avant l'an 2000 nous permettra d'y voir plus clair et de faire de notre monde un monde meilleur, mieux équipé pour faire face aux défis du futur, un monde de justice et de dignité pour tous.

L'Organisation des Nations Unies est synonyme d'humanité. Elle fournit la meilleure voie possible pour la paix, la sécurité et la prospérité. Bien que nous reconnaissons tous les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies, aucun pays ne peut affirmer qu'il a pleinement et complètement soutenu l'Organisation.

Malheureusement, les Nations Unies ont eu à traiter à plusieurs reprises de querelles secondaires en matière de maintien de la paix, des droits de l'homme, de questions liées à l'environnement ou de travaux du Conseil de sécurité. En ce monde très imparfait, il serait très naïf d'espérer de l'ONU qu'elle trouve des solutions parfaites. Je dis de nouveau que, pour mon gouvernement, il s'agit d'une

organisation dont la communauté internationale ne peut se passer. Si L'ONU n'existait pas, il nous faudrait l'inventer. Après 50 ans, notre tâche consiste à la réinventer, à l'améliorer, à lui permettre de bien servir l'humanité. C'est là un très noble objectif qui doit être poursuivi avec pragmatisme et détermination.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fournit à chacun et à chaque État Membre l'occasion de s'engager à nouveau à l'égard des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous devons le faire pour la paix, et avec le souvenir vivant d'Hiroshima et de Nagasaki. Si nous devons saluer le prochain siècle comme il se doit, la Charte des Nations Unies fournit alors la mesure des défis qui nous attendent.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à de nombreuses questions mondiales, et l'ONU nous donne la meilleure chance — l'unique chance — de les traiter avec succès. Agissons donc dans l'intérêt de l'humanité. En cet âge mondial, nous devons revoir notre approche. Il nous faut penser aux besoins de l'humanité en faisant preuve d'une large ouverture d'esprit et de coeur. Ce n'est qu'ainsi que notre attitude sera en phase avec la réalité. Ce n'est qu'ainsi que nous léguerons un monde meilleur à nos enfants.

Le Président par intérim : Je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

Le très honorable Sir Julius Chan, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, chargé des Sénégalais vivant à l'étranger, S. E. M. Moustapha Niassé. Je l'invite à prendre la parole.

M. Niassé (Sénégal) : Le Sénégal, mon pays, est heureux d'exprimer ses félicitations chaleureuses à M. Diogo Freitas do Amaral à l'occasion de son élection comme Président de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies durant sa cinquantième session. Cette élection traduit combien la communauté internationale apprécie le rôle que son pays, le Portugal, joue dans l'analyse et dans la gestion des grands dossiers qui marquent l'évolution du monde. Il s'y ajoute ses qualités personnelles de diplomate et d'homme d'État ainsi que son expérience

dans le domaine des relations humaines, comme base fondamentale de la paix entre les nations.

Je voudrais aussi rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. le Ministre Amara Essy, de la Côte d'Ivoire qui, pendant une année, a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session avec efficacité et un remarquable esprit d'ouverture, faisant ainsi la fierté de toute l'Afrique.

Enfin, je tiens à souligner ici, et de nouveau, le soutien que mon pays apporte au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. Ses initiatives, ses actions répétées et sa détermination à accomplir son éminente mission au service de la paix, de la sécurité et du développement, et cela malgré une conjoncture particulièrement instable, lui valent la reconnaissance du monde. Qu'il en soit ici remercié encore devant l'histoire.

L'Organisation des Nations Unies a aujourd'hui parcouru un itinéraire d'un demi-siècle. En effet, pendant 50 années, les peuples de la planète, à l'issue de la dernière guerre mondiale, tirant avec perspicacité les leçons des errements et des dérapages de l'histoire des conflits humains, ont entrepris de créer un nouvel environnement, de créer une ambiance de compréhension mutuelle et de coopération solidaire et de créer un cadre de vie où l'homme enfin prend conscience de ce que l'esprit communautaire, la générosité, le respect mutuel des uns et des autres constituent les meilleures garanties de la paix et du bien-être, de la santé et de l'environnement ainsi que de l'épanouissement des sociétés.

Pendant 50 années, en vertu des principes posés dans la Charte de l'ONU par les fondateurs de notre organisation commune, nous avons, étape après étape, établi les bases d'un système international capable d'assurer la sécurité collective de tous les pays et en même temps d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Si l'on examine l'action qu'elle a menée depuis sa création, si l'on analyse, notamment, la gestion des conflits multiples qui ont surgi çà et là dans la période de la guerre froide, on peut incontestablement constater que l'Organisation des Nations Unies aura été un outil irremplaçable de promotion et de maintien de la paix.

En effet, au-delà du simple maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU s'est illustrée remarquablement dans le combat pour la décolonisation, mais aussi et surtout, dans l'établissement d'un système progressif d'institutions spécialisées qui apportent un concours appré-

cié dans les domaines social, économique, humanitaire et culturel.

Mais, en dépit de ces acquis enregistrés, nous devons convenir tous ensemble qu'il reste encore un long chemin à parcourir, qu'il reste de nombreux et importants défis à relever et qu'il reste de nouvelles et audacieuses initiatives à prendre pour parvenir à réaliser pleinement les idéaux qui sont inscrits dans la Charte de San Francisco.

Une réforme historique se prépare patiemment qui concerne les structures de l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement le Conseil de sécurité. Le Sénégal, mon pays, soutient à cet égard sans réserve l'augmentation du nombre des membres permanents et l'augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité, cela dans le but de renforcer les conditions et les mécanismes du maintien de la paix.

Il faut en effet convenir que la fin des affrontements idéologiques n'a apporté au monde ni la paix ni le développement qu'avaient espérés les pères fondateurs de la Charte.

De l'Afghanistan à l'Angola, de la Bosnie-Herzégovine à la Somalie, du Libéria aux républiques nées de l'ex-URSS, beaucoup de conflits continuent, encore aujourd'hui, de résister à nos projets de solution. Certes, pour certains de ces conflits, comme celui de l'Angola ou du Moyen-Orient, des avancées significatives ont été enregistrées ces derniers temps. Et je voudrais saisir cette occasion pour saluer le nouveau pas important qui vient d'être franchi, dans le cadre du règlement du conflit du Moyen-Orient, avec la signature, le 28 septembre dernier, à Washington, de l'Accord de Taba.

Dans le cas d'autres conflits, comme celui de la Bosnie-Herzégovine, des lueurs d'espoir commencent à pointer à l'horizon grâce à l'action concertée et conjuguée du Groupe de contact occidental et du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique ainsi que de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et d'autres gouvernements de bonne volonté. C'est aussi l'occasion de féliciter l'Organisation de la Conférence islamique et les pays qui la composent pour tous les efforts et pour toutes les initiatives qui ont été menées à ce niveau et qui ont contribué largement aux résultats que nous salons ici, aujourd'hui, et solennellement.

Sous ce regard, il reste évident que le combat héroïque du peuple bosniaque, sous-tendu par le sens élevé des responsabilités de ses dirigeants, a puissamment contribué à la nouvelle situation que la communauté internationale

souhaite voir se consolider afin d'aboutir à une paix définitive dans l'ex-Yougoslavie.

La multiplication des conflits, qui a résulté de la disparition des blocs, a eu comme effet positif de jeter les bases d'un consensus sur les mécanismes, sur les critères, sur les conditions et sur les moyens à mettre en oeuvre pour assurer, organiser et sauvegarder la paix dans le monde. Ce consensus implique qu'il soit davantage fait recours à la diplomatie préventive, en tant que concept novateur, pour assurer le bon fonctionnement de notre système de sécurité collective.

Ce consensus implique aussi que les mandats des forces de maintien de la paix soient désormais mieux définis en fonction des circonstances et en même temps des objectifs à atteindre. Les moyens nécessaires doivent être réunis et mobilisés en conséquence.

L'importance que mon pays, le Sénégal, attache à cette question est à la mesure de sa constante détermination à oeuvrer en faveur d'un système de sécurité performant, parce qu'adapté aux réalités actuelles. C'est surtout dans cet esprit que le Sénégal participe régulièrement aux travaux du Comité spécial chargé d'examiner la question des opérations de maintien de la paix, sous tous ses aspects.

Au demeurant, cette position du Sénégal s'inscrit dans le cadre de la nette prise de conscience par l'Afrique des mutations qui sont en cours dans le monde et qui ont conduit notre continent, dès 1992, à l'occasion du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, organisé à Dakar, à concevoir et à mettre en place un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Cette initiative africaine, qui va dans le sens de la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde, doit être, en conséquence, soutenue par la communauté internationale que nous sommes pour réduire les prolongements pratiques du manque de moyens dont, on le sait, l'Afrique souffre si durement pour réaliser ses ambitions légitimes à travers les objectifs qui sont assignés à ce mécanisme.

Avec un tel soutien, l'Afrique, notre continent, devrait pouvoir s'investir davantage dans le règlement des conflits au Rwanda, au Burundi, au Libéria, en Sierra Leone et en Somalie.

Parlant de conflits régionaux, ma délégation voudrait recommander, s'agissant plus particulièrement du problème de Jammu-et-Cachemire, dans lequel sont impliqués deux pays voisins et frères, l'Inde et le Pakistan, avec lesquels le

Sénégal entretient des relations amicales, qu'une solution définitive soit trouvée à ce dossier, de manière à permettre à ces deux grandes nations asiatiques de consacrer leurs efforts à la création d'un climat de paix propice à un développement intégré et mutuellement profitable. L'Organisation de la Conférence islamique, en relation avec ces deux pays, consacre une réflexion suivie à ce dossier.

Il est aujourd'hui universellement reconnu qu'il ne peut y avoir de développement sans la paix et sans la stabilité. C'est aussi dans le non-développement, la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion qu'il faut chercher les causes profondes de l'insécurité. Il nous faut donc réfléchir ensemble, tous ensemble, à un nouveau système de vie collective qui soit susceptible d'offrir à tous de nouvelles raisons d'espérer, en fondant un tel système sur l'esprit de solidarité et sur la volonté de paix.

Une telle démarche devrait commencer par une prise de conscience. Prise de conscience de ce que, même si l'expression «mondialisation de l'économie» est désormais à la mode, le phénomène dépasse largement cette tendance. En effet, ce phénomène concerne à la fois l'économie, la finance et l'information. Il concerne, aussi et surtout, les grands problèmes majeurs du devenir de l'humanité, qu'il s'agisse de la protection de notre environnement, qu'il s'agisse de la lutte contre les menaces qui pèsent sur notre santé collective, qu'il s'agisse du trafic des stupéfiants et de la répression du crime organisé. Il est devenu évident aujourd'hui que les solutions à ces problèmes ne peuvent être que globales.

Sous l'éclairage de ces nouvelles réalités du monde d'aujourd'hui, il apparaît que seule une nouvelle conception de la solidarité collective permettra d'éviter, ou tout au moins d'atténuer, les conséquences graves et multiples, néfastes par-dessus tout pour tout le monde, de la pauvreté et de l'exclusion. Il s'agit donc, à partir d'un engagement collectif que nous devons prendre ici, de définir un nouveau pacte social pour l'avenir de toute l'humanité. La lutte contre la pauvreté dans les pays de l'hémisphère sud prend une dimension particulière dans un tel contexte.

Dans la dynamique actuelle de la globalisation et de la libéralisation de l'économie des nations, la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC), installée à Genève il y a seulement quelques mois, après avoir été portée sur les fonts baptismaux à la réunion historique de Marrakech, doit être un cadre et un creuset nouveaux pour un monde ouvert sur des relations économiques et commerciales plus justes, plus équilibrées et plus humaines entre pays du Nord et pays du Sud, dans l'esprit des revendications légitimes des

peuples du tiers monde. Je réaffirme ici, et solennellement, que l'OMC porte les espoirs du monde pour une nouvelle ère d'échanges profitables à tous, équilibrés, justes et durables.

Sous cette optique, l'Organisation mondiale du commerce, à la création de laquelle les pays africains ont contribué, devrait les aider à mieux s'insérer dans le nouveau système économique international.

Par ailleurs, la mondialisation et la libéralisation de l'économie devraient inciter les pays en développement à intensifier la coopération Sud-Sud comme un impératif, à la fois de stratégie du développement et de moyen d'assurer l'intégration de leurs économies dans le nouveau contexte et dans les nouvelles ambitions de la communauté internationale en faveur du développement dans la paix et, surtout, du développement des pays du Sud. Il en est de même de la nécessité de revaloriser les prix des matières premières et d'assurer en même temps un accès équitable aux marchés, à tous les marchés, pour permettre à nos pays d'asseoir une véritable politique d'efficacité commerciale. Le Sénégal, mon pays, s'inscrit sans réserve dans cette dynamique et dans cette direction.

J'ai voulu, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, et du haut de cette tribune, lancer un appel vibrant et solennel pour le développement de l'Afrique. Cet appel traduit une préoccupation majeure des dirigeants et des peuples africains. L'ONU, nous le savons, s'est penchée avec beaucoup de mérite sur ce dossier, comme l'illustre, du reste, la tenue, en juillet dernier, à Genève, dans le cadre de la session du Conseil économique et social, d'un débat de haut niveau sur le développement de l'Afrique.

C'est aujourd'hui un truisme que de souligner le risque de marginalisation de l'Afrique. Ce risque est là, il existe, il est lancinant, il est grave. Pour être réel, ce risque n'en est pas moins inacceptable; le conjurer, donc, est une nécessité impérieuse pour tous ceux dans l'esprit de qui les notions de solidarité et de coopération internationale contiennent d'avoir un sens.

Je me réjouis de ce que le Secrétaire général de l'institution qui nous abrite aujourd'hui, M. Boutros Boutros-Ghali, soit un de ceux-là, un de ceux pour qui il n'est pas de fatalité historique à laquelle l'Afrique ne puisse échapper. M. Boutros Boutros-Ghali — puisque c'est bien de lui qu'il s'agit — ne vient-il pas de nous en administrer la preuve en décidant de lancer une initiative spéciale pour

l'Afrique, dans le but clairement affirmé de donner un nouveau souffle à la coopération internationale?

Par ma voix, le Sénégal, mon pays, affirme son appui total à cette initiative, d'autant plus heureuse qu'elle s'articule autour des priorités que l'Afrique s'est données et qui ont pour noms : la sécurité alimentaire, la maîtrise de l'eau, le développement social et humain, la démocratie, la mobilisation des ressources et, enfin, la lutte contre la pauvreté.

Faut-il aussi rappeler que le chef de l'État sénégalais, le Président Abdou Diouf, n'a cessé de s'investir, depuis longtemps, dans la recherche de solutions globales aux problèmes économiques de l'Afrique, notamment la question lancinante de la dette qui retarde et empêche le développement des pays africains.

C'est ainsi que, lors de son premier mandat à la tête de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), il avait été à l'origine de la convocation, en 1986, pour la première fois dans les annales de l'ONU, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui était consacrée à la situation économique critique de l'Afrique.

Dans la même direction, le Sénégal, après s'être félicité de la conclusion, à Paris, en 1994, de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, et notamment en Afrique, tient à souligner encore ici la nécessité de l'entrée en vigueur rapide de cet instrument, et d'accélérer l'allocation de ressources financières significatives et suffisantes dans le but d'enrayer ce fléau sur le continent africain. C'est à cette tâche que s'attelle d'ailleurs, depuis des années, le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

L'on ne saurait parler de développement sans le respect et sans la protection des libertés et des droits de la personne humaine, qui sont devenus une exigence reconnue aujourd'hui universellement. Tout le monde connaît l'attachement du Sénégal à cette exigence des temps modernes que les pays africains, dans le cadre des mutations qui affectent le monde depuis la fin des années 80, ont tous intégrée dans leur politique de développement, comme une dimension incontournable du progrès.

Pour conclure, qu'il me soit permis de souligner combien le nouveau contexte international et le caractère multidimensionnel que revêtent les problèmes à résoudre exigent une démarche concertée, une démarche intégrée, une démarche de solidarité, entre tous les partenaires — les gouvernements, les institutions, les organismes publics ou

privés — qui animent la vie et l'évolution de la communauté internationale des hommes.

La solidarité est le ciment; elle est aussi la garantie de cette démarche commune, inspirée par les nécessités de la survie de l'humanité. La solidarité c'est d'abord la conviction profonde que nous appartenons tous à un même monde, développé comme sous-développé. La solidarité est aussi un devoir; c'est le devoir de faire face ensemble à des défis multiples et à des problèmes qui nous sont communs, que nous soyons du Nord ou du Sud. La solidarité, c'est enfin une volonté collective de bâtir l'avenir sur la base d'un partenariat sans aucune exclusion. La solidarité est aussi un engagement commun à promouvoir volontairement le progrès collectif de toute l'humanité. C'est au nom de l'ensemble des nations qui s'attachent si intimement à la mission de l'homme sur terre que nous devons cultiver entre nous la solidarité, la coopération, l'amitié et la fraternité.

C'est dans cet esprit, et devant l'histoire de notre planète à cette étape d'espoirs renouvelés que consacre la célébration du cinquantième anniversaire d'une Organisation, l'ONU — sans laquelle le monde ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui —, que nous voulons exprimer ici, solennellement, le souhait ardent que notre présente rencontre, la session de 1995, la cinquantième de l'histoire de l'ONU, constitue et demeure l'aube d'une ère nouvelle qui verra se réaliser tous nos idéaux communs de paix, de justice et de progrès, et cela au plus grand profit des générations futures auxquelles nous avons l'obligation de remettre un monde de paix, un monde de sécurité et un monde de développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Australie, S. E. le sénateur Gareth Evans.

M. Evans (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite M. Diogo Freitas do Amaral de son élection à la présidence de l'Assemblée générale durant la présente session. Son élection est un hommage rendu tant à lui-même qu'au Portugal. L'Australie s'engage à travailler avec lui pour faire en sorte que cette cinquantième session historique soit aussi mémorable que possible.

Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre collègue du Forum du Pacifique Sud, la République des Palaos, en tant que 185e État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Si nous voulons préparer efficacement notre avenir, nous devons tout d'abord être en mesure de voir clairement

notre passé. Si nous voulons voir où nous devons aller, nous devons savoir d'où nous venons : nous devons être conscients de nos échecs, mais nous devons être fiers de nos succès.

La structure de la communauté internationale d'aujourd'hui — composée d'États souverains, autonomes et indépendants travaillant ensemble sur un pied d'égalité dans un cadre de droit international — n'existait tout simplement pas avant l'élaboration de la Charte des Nations Unies. Beaucoup l'avaient imaginée depuis très longtemps, et nous avons vu émerger, entre les deux guerres mondiales, une pâle imitation de celle-ci sous la forme de la Société des Nations. Mais c'est à cette occasion mémorable à San Francisco, il y a 50 ans, que le concept actuel de communauté des nations est véritablement né. Et ce concept a résisté à l'épreuve de 50 ans de vie.

Aussi talentueux qu'aient été les auteurs de la Charte, je pense qu'ils seraient fortement impressionnés de voir combien leur vision d'un monde globalisé a été réalisée, et dépassée. Le monde d'aujourd'hui ne fait qu'un, un monde dans lequel aucun individu et aucun État ne peut aspirer à résoudre ses problèmes ou réaliser tous ses rêves seul. Les idées de San Francisco ont pénétré l'inconscient des peuples dans le monde entier. Ceux qui refusent de reconnaître le caractère global de notre monde, ou s'en écartent, reculent ou se réfugient dans l'unilatéralisme, ou pis, l'isolationnisme, n'ont tout simplement pas compris les nouvelles dynamiques qui sont en jeu. Nous vivons à une époque où nous sommes appelés à coopérer davantage, et non moins — et à partager toujours davantage, d'une manière responsable, notre destin commun.

Les idées de San Francisco ont revêtu de nombreuses formes concrètes qui se sont approfondies et développées au cours des cinq dernières décennies. Il est devenu maintenant habituel que les États, presque automatiquement, gèrent leurs relations sur la base de la Charte des Nations Unies. Nous avons constamment étoffé le corps du droit international et les accords conclus conformément à la Charte de manière qu'ils touchent à chaque aspect de la vie moderne. Nous avons créé des institutions qui ont cherché à satisfaire les besoins les plus essentiels des peuples du monde — la paix et la sécurité, le bien-être économique, et la dignité et la liberté.

Il était normal qu'après une guerre mondiale dévastatrice et l'atroce brutalité qui l'a accompagnée, le maintien de la paix et de la sécurité internationales soit au cœur de la Charte. Pour le moment, nous avons réussi à faire en sorte que le monde ne connaisse plus jamais de conflit

global. L'ONU a, bien sûr, été rudement mise à l'épreuve pour ce qui est du maintien de la paix, dès le début et sans discontinuer. Il y a des domaines dans lesquels ses tentatives de maintien et de rétablissement de la paix n'ont pas abouti, et où elle a trébuché. Mais tout ce qui n'a pas réussi dans des régions comme la Bosnie, la Somalie et le Rwanda ne devrait pas faire oublier les succès comme ceux d'El Salvador, du Cambodge et du Mozambique. Pour revenir une génération en arrière, il ne faudrait pas oublier le rôle joué par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général au cours de ce terrible mois d'octobre 1962 lorsque l'heure fatidique allait sonner et que le monde était confronté à un éventuel holocauste nucléaire. Et personne ne devrait oublier le rôle que, par exemple, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a joué en déjouant la prédiction quasi universelle des années 60 selon laquelle, dans l'espace de deux décennies, il y aurait 20 États ou plus dotés d'armes nucléaires.

Dans le domaine du développement, les Nations Unies ont travaillé dur, et parfois dans des conditions extrêmement difficiles, pour s'acquitter de leur promesse de promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie. L'écart entre pays développés et pays en développement reste inacceptable; il est toujours difficile d'obtenir des ressources pour l'aide au développement; et force nous est de reconnaître la dure réalité : d'après la Banque mondiale, 1,3 milliard d'hommes vivent dans la pauvreté absolue. Mais en matière d'alimentation et d'agriculture, d'emploi et de conditions de travail, de santé, d'éducation et d'édification des structures ô combien vitales pour les communautés du monde en développement — routes, ponts et systèmes d'approvisionnement en eau —, les Nations Unies et ses institutions ont travaillé sans relâche au service de la famille humaine. C'est grâce au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) que, aujourd'hui, 80 % des enfants dans le monde sont vaccinés contre six maladies mortelles. Et ce n'est qu'un exemple parmi cent de ce que les Nations Unies peuvent dire et devraient dire.

À la base même du concept de communauté internationale, il y avait l'idée que les Nations Unies devaient promouvoir le droit, la justice et les droits de l'homme et être régies par ces principes. Le mandat fondamental des Nations Unies était de créer des conditions dans lesquelles la justice puisse prévaloir, le droit international être respecté et la paix régner. Les Nations Unies se sont acquittées de cette tâche en servant de cadre à la négociation de plus de 300 grands traités, y compris dans des domaines aussi cruciaux que le contrôle des armements, les transports, la navigation et les communications. Ce domaine très concret

de coopération internationale a jeté les bases de la mondialisation.

La Charte des Nations Unies ne se borne pas à parler d'«instaurer de meilleures conditions de vie»; elle ajoute qu'on doit jouir de ces meilleures conditions de vie «dans une liberté plus grande». C'est dans la conception, le développement et la mise en oeuvre des normes relatives aux droits de l'homme dans tout l'éventail des droits — économiques, sociaux et culturels ainsi que politiques et civils — que les Nations Unies ont joué l'un de leurs rôles les plus importants et les plus constructifs. L'apartheid a été l'un des pires dénis de la liberté politique et personnelle. La victoire remportée sur ce mal a été avant tout celle des Sud-Africains et de leurs dirigeants dont la liberté et la dignité ont été si longtemps niées par l'apartheid. Mais ce serait ignorer l'histoire que de ne pas reconnaître l'importance du rôle joué par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité pour ce qui est de créer les conditions nécessaires à cette fin.

Pour les peuples du monde, aucun droit politique n'a été plus important que le droit à l'autodétermination. Les réalisations des Nations Unies dans ce domaine témoignent à elles seules du rôle indispensable joué par l'ONU dans les affaires humaines puisque ce sont des centaines de millions de gens qui ont exercé leur droit à l'autodétermination au cours des 50 dernières années. C'est le grand mouvement de la décolonisation, autant que la guerre froide et ses conséquences, qui définit le monde moderne tel que nous le connaissons, et qui façonne l'ordre du jour mondial pour les années à venir.

Les Nations Unies de demain devront avant tout être une organisation qui oeuvre et parle pour tous ses Membres, grands ou petits, et dont la légitimité ne fait par conséquent aucun doute. Les Nations Unies doivent être une organisation plus performante et mieux à même d'apporter aux hommes ce dont ils ont besoin ainsi que le droit d'espérer. Les Nations Unies doivent être une organisation qui cherche à réintégrer, et à mieux coordonner, la mise en oeuvre de trois objectifs fondamentaux de l'ONU, clairement énoncés à San Francisco il y a 50 ans : la paix — en répondant au besoin de sécurité; le développement — en répondant aux besoins économiques; les droits de l'homme et la justice — en répondant aux aspirations des groupes et des particuliers à la liberté et à la dignité.

Le désarmement et le contrôle des armements restent des éléments cruciaux de l'agenda de paix. Et le problème majeur qui se pose à nous dans l'immédiat, c'est de maintenir la dynamique des efforts multilatéraux de non-proliféra-

tion et de désarmement. La décision qui a été prise à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation de reconduire indéfiniment le Traité a été une bonne décision en dépit de ce qui s'est passé depuis. Comme promis, le travail sur un traité d'interdiction complète des essais devra être mené à bien au cours du premier semestre de 1996. Nous devons aussi entreprendre dès que possible des négociations en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. Il serait très utile aussi — quoique plus difficile à obtenir — d'arriver à un régime exigeant de tous les États qu'ils déclarent leurs stocks actuels de matières fissiles. L'idée de base dans tout cela, c'est de progresser vers l'objectif ultime dont nous avons tous convenu — et nous ne devons jamais oublier que nous en avons tous convenu —, à savoir éliminer en fin de compte toutes les armes nucléaires.

C'est dans ce contexte particulier qu'il convient de déplorer la décision prise par la France et la Chine de poursuivre leurs essais nucléaires. Les conséquences écologiques sont suffisamment graves lorsqu'on procède à une explosion cinq fois plus puissante que celle qui a détruit Hiroshima, comme la France l'a fait hier sur le fragile atoll de Fangataufa dans la région du Pacifique voisine de l'Australie. Mais les conséquences en matière de politique nucléaire sont même pires. Ce n'est pas le moment d'accroître les arsenaux nucléaires et d'affirmer leur rôle dissuasif. C'est dans la direction opposée que le monde veut aller et doit aller.

L'heure est à la négociation pour éliminer les arsenaux et à la mise en place de mécanismes de vérification du genre de celui que nous avons créé avec la Convention sur les armes chimiques — qui doit encore être ratifiée pour entrer en vigueur. Et je saisis cette occasion pour prier instamment les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer sans délai à cette convention. Ce n'est pas le moment d'encourager le scepticisme au sujet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, comme le font les essais français et chinois. Au contraire, le moment est venu pour les puissances nucléaires d'encourager le respect universel de ce traité du mieux qu'elles peuvent en montrant qu'elles-mêmes veulent absolument éliminer les armes nucléaires de la surface de la terre. Pour la France et la Chine, la meilleure façon de le faire c'est de mettre immédiatement fin à leurs programmes d'essais; pour tous les États dotés d'armes nucléaires, c'est de signer les traités relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires qui existent désormais dans le Pacifique Sud et ailleurs; et pour tous les États, c'est de s'engager véritablement à négocier un traité d'interdiction

complète des essais nucléaires au niveau zéro, qui entrerait en vigueur vers le milieu de l'année prochaine.

Les dernières années mouvementées qu'ont connues les Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et l'imposition de la paix ont mis en relief la nécessité d'améliorer l'efficacité du travail de l'Organisation dans ces importants domaines. L'Australie s'est félicitée du travail accompli à cet égard par le Secrétaire général dans son Supplément à l'Agenda pour la paix, de janvier 1995, un document extrêmement lucide. Chaque fois que nous avons parlé de ces questions, nous avons fait valoir qu'il fallait sérieusement réfléchir à la possibilité de réaliser les objectifs de tout l'éventail de questions liées aux problèmes de sécurité — de la consolidation de la paix à l'imposition de la paix en passant par le maintien de la paix et le rétablissement de la paix.

Nous avons toujours soutenu — et nous le redisons aujourd'hui brièvement — que si nous voulons que les Nations Unies soient en mesure de répondre aux défis de sécurité en cette période de l'après-guerre froide, elles doivent commencer par consacrer davantage de ressources aux stratégies préventives plutôt qu'à celles de réaction. Il est tout simplement plus raisonnable de s'attacher à la prévention plutôt qu'au rétablissement de la paix après les conflits, qu'il s'agisse de conflits entre États ou, comme c'est malheureusement de plus en plus le cas, de conflits internes. Les conflits violents sont toujours bien plus difficiles et bien plus coûteux à résoudre que les différends non violents. Quant aux États démantelés, ils sont extrêmement difficiles à reconstituer.

Cela étant dit, il est encourageant de constater les progrès faits ces derniers jours dans le règlement du conflit dans l'ex-Yougoslavie et de voir que le processus de paix au Moyen-Orient est entré dans une nouvelle phase décisive. Les Nations Unies doivent toujours être prêtes à apporter leur concours et leurs encouragements à la diplomatie préventive et aux efforts de paix en dehors du cadre officiel du système des Nations Unies. L'Organisation doit notamment être toujours prête à recourir aux instruments envisagés dans la Charte pour promouvoir l'agenda de paix par le biais des organisations régionales. C'est ainsi que la région Asie-Pacifique se félicite tout particulièrement de constater l'évolution rapide du nouveau Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) qui, ces deux dernières années, est un devenu le nouveau véhicule du dialogue et de la confiance dans notre région.

Comme nous le savons tous, on s'intéresse de plus en plus depuis quelque temps à la question de savoir comment

améliorer la capacité de réaction rapide des Nations Unies. Je tiens à cet égard à féliciter les Gouvernements des Pays-Bas et du Danemark, dont le travail nous a permis de mieux cerner ces questions, et plus particulièrement le Gouvernement canadien pour son important rapport, intitulé «Towards a Rapid Reaction Capability for the United Nations», qui vient tout juste d'être présenté à l'Assemblée. L'étude canadienne met fort utilement l'accent sur la nécessité d'améliorer la capacité du système des Nations Unies en se concentrant pour commencer sur la planification opérationnelle, c'est-à-dire en encourageant les pays qui fournissent des contingents à se montrer plus disposés à donner un effet pratique et plus rapide aux arrangements relatifs aux forces en attente.

Aucun accord régional ne pourra jamais se substituer à une décision lucide prise par le Conseil de sécurité sur les réactions et les mandats qui conviennent à des situations particulières, mais la mise en oeuvre de changements de ce genre permettrait à la communauté internationale d'être mieux équipée pour traiter à l'avenir de situations comme celle du Rwanda, où, la dernière fois, notre réaction a été si tragiquement inadéquate.

Les questions relatives à la sécurité ont tendance à dominer les perceptions les plus populaires quant au rôle de l'ONU, mais nous, membres de la communauté internationale, ne devons jamais laisser notre attention se détourner des exigences d'une stratégie de développement, plus pressantes que jamais. Lorsque les historiens se pencheront, dans une centaine d'années, sur ce dernier demi-siècle, la guerre froide et ses séquelles ne seront pas le seul grand courant international dont on se souviendra; le pas de géant franchi en matière de décolonisation sera au moins aussi important.

La décolonisation a conduit à l'émergence d'une économie mondiale qui, pendant de nombreuses années, a été divisée principalement en deux catégories, les pays développés et les pays en développement. Mais aujourd'hui, le tableau est plus complexe. Essentiellement pour des raisons de changement dans les techniques et les systèmes d'information, nous vivons maintenant dans une économie globale. Aucune partie n'est entièrement séparée du tout, et personne ne peut agir dans cette économie globale de façon efficace s'il est complètement isolé. Parce que nous vivons dans ce genre d'économie, une part essentielle de notre action à l'égard des problèmes du développement doit, en

conséquence, être multilatérale, et le problème clef auquel nous devons faire face, sur les plans tant multilatéral que bilatéral, dans nos rôles de donateurs, tient au fait que, dans le cadre de l'économie globale, l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, malgré tous les efforts pour le réduire, s'est encore accru. Le fait que, sur les 5,7 milliards de personnes que compte aujourd'hui la planète, 1,3 milliard d'entre elles vivent à un niveau inacceptable de pauvreté est moralement insupportable, et dangereux.

L'Organisation des Nations Unies de l'avenir doit d'urgence et à titre prioritaire concevoir une nouvelle stratégie de développement et remodeler ses institutions pertinentes pour la mettre efficacement en oeuvre. Cette tâche est tout aussi importante que n'importe quelle autre tâche qu'elle devra accomplir au service de la famille de l'humanité et dans sa récréation en tant qu'institution adaptée au XXIe siècle. L'ordre du jour de cette stratégie est accessible à tous. Il a été parfaitement décrit dans les six conférences mondiales tenues par l'ONU ces quatre dernières années — les conférences sur les enfants, sur l'environnement, sur les droits de l'homme, sur la population, sur le développement social et, enfin, sur les femmes. Des études importantes ont également été préparées par des institutions financières internationales et par des institutions universitaires. Nous savons maintenant ce qu'il faut faire. Nous devons trouver la volonté politique de le faire.

En poursuivant ces différents thèmes, il importe toutefois que nous ne perdions pas de vue les régions géographiques qui requièrent encore notre attention, et où le rôle de l'ONU est plus crucial que jamais. L'influence et l'importance de l'Afrique continuent d'être ressenties partout dans le monde dans tous les domaines de l'activité et de la culture humaines. Des événements politiques passionnants, y compris la fin de l'apartheid, ont été accompagnés du déploiement de nouveaux grands efforts en vue de restructurer et de réformer les économies nationales. Ces efforts exigent l'appui indéfectible de la communauté internationale et, en particulier, du système des Nations Unies. D'autres régions dans lesquelles l'ONU doit jouer un rôle particulier pour faciliter le développement économique et social sont les républiques d'Asie centrale, le Moyen-Orient, les Caraïbes, et un certain nombre de régions de l'océan Indien.

La région de l'océan Indien figure parmi celles où l'Australie, en tant que pays de l'océan Indien et de la région Asie-Pacifique, a encouragé, avec d'autres pays de la région, le déploiement d'efforts, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, en vue de renforcer la coopération régionale, notamment en ce qui concerne les questions

économiques et commerciales. Le succès rencontré jusqu'à présent par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique dans la mise au point de stratégies de coopération dans la région de l'Asie et du Pacifique en vue d'encourager la prospérité et la stabilité, complétant les travaux entrepris sur un plan plus large par l'ONU dans ce but au niveau international, offre un modèle possible pour les pays de la région de l'océan Indien.

Les institutions des Nations Unies actives dans le domaine du développement économique et social doivent être réformées d'urgence. L'Assemblée générale a créé le Groupe de travail de haut niveau qui était nécessaire pour dégager un consensus politique en la matière. C'est par ce consensus qu'elle doit achever ses travaux en cette année du cinquantième anniversaire, et elle doit le faire avec créativité, en laissant de côté les intérêts investis par le passé dans le système. Nous devons mettre en oeuvre cette stratégie de développement de l'avenir de façon à assurer à chacun des États une juste place qui lui soit profitable dans l'économie mondiale.

Le système complexe où se trouvent imbriqués les principes, les régimes juridiques et les mécanismes que l'ONU a mis en place pour renforcer les droits de l'homme est l'une de ses réalisations principales. Il doit être étoffé et renforcé, et doit toujours reconnaître que les droits de l'homme dont nous affirmons l'universalité et l'indivisibilité concernent autant les droits économiques, sociaux et culturels que les droits civils et politiques auxquels les pays développés ont tendance à accorder tant d'attention. La priorité doit être donnée aux principaux mécanismes et instruments internationaux des droits de l'homme et aux comités qui surveillent leur application. De la sorte, nous pourrions établir un dialogue franc, serein et constructif entre les États parties.

Les activités des services consultatifs et d'assistance technique de l'ONU peuvent également jouer un rôle dans la promotion du respect des droits de l'homme et dans la mise en oeuvre des principes démocratiques dans le monde. Les programmes conçus pour aider les pays à mettre en place leurs propres institutions et systèmes nationaux afin d'encourager et de protéger les droits de l'homme renforceront leur capacité de prévenir les violations et, en conséquence, apporteront une contribution directe à la sécurité de l'humanité.

On ne saurait trop insister sur le fait que la paix et le développement ainsi que les questions relatives aux droits de l'homme dont je viens de parler sont liés les uns aux autres. Nous devons éviter le cloisonnement qui s'est

produit au cours des années de guerre froide, dans lequel les questions relatives à la paix et à la sécurité, les problèmes de développement et les questions relatives aux droits de l'homme et à la justice étaient isolés dans des compartiments conceptuels et institutionnels différents. Tout concept moderne viable de paix internationale, à plus forte raison de paix au sein des États, doit reconnaître que la paix et la sécurité et le développement sont indissolublement liés. Il ne peut y avoir de paix durable sans développement et il ne peut y avoir de développement sans paix. Et les droits de l'homme, dans leur sens le plus large, comme je les ai décrits, doivent également figurer dans l'équation. Il est peu probable qu'il y ait une paix durable dans une société dans laquelle les biens matériels sont satisfaits mais où les besoins en matière de dignité et de liberté ne le sont pas.

Aucun programme de fond, aussi clairement conçu et coordonné soit-il, n'aura de sens pour les peuples s'il ne peut pas être mis en oeuvre par des instruments et des structures d'organisation efficaces. Comme chacun sait, on a largement reconnu ces dernières années que la structure de l'ONU qui s'est développée ces 50 dernières années n'est tout simplement pas adaptée aux tâches des 50 prochaines années.

Nous disposons maintenant d'une pléthore d'idées et de propositions pour transformer l'ONU. Tout comme il est pressant que nous achevions nos travaux concernant l'«Agenda pour le développement» en cette cinquantième année, il est tout aussi urgent que nous en terminions également avec les travaux du Groupe de travail de haut niveau sur la réforme du système des Nations Unies d'ici à la fin de cette cinquantième année.

Le problème structurel qui doit probablement être résolu le plus rapidement possible si nous voulons maintenir la crédibilité du système des Nations Unies est celui du Conseil de sécurité. Le débat sur le sujet a été long et détaillé et nous est familier à tous. L'Australie est d'avis qu'il a duré assez longtemps et que nous sommes arrivés au point où il faut agir. L'an dernier, nous avons présenté, à titre d'illustration, certains modèles sur la base desquels on pourrait examiner l'élargissement de la composition du Conseil. D'autres ont fait des propositions très précises. Encore une fois, dans ce domaine, les idées ne manquent pas. Ce que nous devons faire maintenant, c'est passer au stade de l'élaboration d'un consensus politique au sujet d'un nouveau Conseil de sécurité, qui sera efficace, représentera l'ensemble des Membres de l'ONU et reflétera de façon raisonnable les réalités d'aujourd'hui et de l'avenir, et non plus celles de 1945.

De nombreux changements structurels et des réformes en matière de personnel pourraient et devraient être apportés au système des Nations Unies afin d'en améliorer l'efficacité. Mais, en fin de compte, la qualité de ce système dépend du prix que nous sommes prêts à payer.

Il importe de se rendre compte d'ores et déjà de l'ampleur des sommes en cause. Le coût des fonctions essentielles de l'ONU, c'est-à-dire le Siège à New York, les Bureaux de Genève, de Vienne et de Nairobi, et les cinq commissions régionales, s'élève à 1,2 milliard de dollars des États-Unis. Pour ne faire qu'une comparaison, l'an dernier, le budget annuel d'un seul département d'une ville américaine, le Département de la police de New York, a excédé de 600 millions de dollars cette somme de 1,2 milliard de dollars.

L'effectif total en personnel requis pour que ces fonctions essentielles des Nations Unies puissent être remplies se chiffre à quelque 10 700 personnes. À titre de comparaison, l'administration publique locale de la capitale de mon pays, Canberra — et encore une fois il ne s'agit que d'une seule ville de l'un des 185 États Membres de l'Organisation des Nations Unies — compte quelque 22 000 fonctionnaires.

Le coût des opérations de maintien de la paix des Nations Unies menées l'an dernier à Chypre, au Sahara occidental, dans l'ex-Yougoslavie et dans 13 autres lieux s'est élevé à 3,2 milliards de dollars. C'est moins que ce qu'il faut pour financer trois services publics de la ville de New York : la police, les pompiers et les institutions pénitentiaires.

Si nous ajoutons aux fonctions essentielles des Nations Unies tous les programmes et tous les organes connexes, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), il est question d'un effectif total de quelque 33 000 personnes et d'un budget total, y compris les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires, de 6,3 milliards de dollars. Ce montant semble élevé — car il est plus élevé que pour les fonctions essentielles — mais il ne l'est pas tellement si l'on considère que le budget annuel de fonctionnement d'une société comptable internationale, Price Waterhouse, tourne autour de 4,5 milliards de dollars.

Si l'on va plus loin et qu'on ajoute à ces fonctions essentielles et aux programmes connexes tous les autres programmes et toutes les autres institutions spécialisées de tout le système des Nations Unies, c'est-à-dire des institutions comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec, en plus, les institutions de Bretton Woods — le groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), qui à eux deux emploient près de 10 000 personnes et dépensent 5 milliards de dollars par an — on voit que le personnel de tout le système des Nations Unies ne compte que 61 400 personnes et que son budget total n'est que de 18,2 milliards de dollars.

Un effectif total de 61 400 personnes peut paraître important, et il l'est, mais ce chiffre n'est pas si important si on le compare aux 65 000 personnes qui sont employées par les trois parcs d'amusement de Disneyland en Californie, en Floride et en France. Il y a trois fois plus de personnes qui vendent des hamburgers chez McDonald dans le monde que d'employés dans le système des Nations Unies. Et 18,2 milliards de dollars peuvent représenter beaucoup d'argent, mais une multinationale, Dow Chemical, qui compte également 61 000 employés dans le monde, a des revenus annuels de plus de 20 milliards de dollars.

Lorsqu'on place les problèmes financiers de l'Organisation des Nations Unies dans cette perspective — ce que nous devrions faire plus souvent —, les solutions ne semblent pas trop difficiles à trouver. Certes, entre nous, étant donné que les budgets militaires totalisent à eux seuls 767 milliards de dollars, les 185 États Membres pourraient trouver des fonds. Mais, bien sûr, le problème du financement de l'Organisation des Nations Unies est devenu critique du fait que de nombreux États Membres, dont le plus important d'entre nous, ne veulent pas ou ne peuvent pas payer leurs contributions mises en recouvrement, encore que la contribution des principaux pays développés s'établit entre 7 et 15 dollars par habitant par an, c'est-à-dire le prix d'un ou de deux billets de cinéma à New York.

Nous sommes face à un problème à court terme, qui peut et doit être résolu au sein du système des Nations Unies en permettant à l'ONU d'emprunter à la Banque mondiale. Mais nous sommes également face à un problème à long terme qui, franchement, ne semble pas être en voie de règlement, en dépit de tous les efforts que nous faisons pour ajuster le barème des quotes-parts, exhorter les États

Membres à payer leur dû et leur rappeler les conséquences, énoncées à l'Article 19 de la Charte, auxquelles ils s'exposent s'ils ne le font pas.

Que pouvons-nous donc faire pour remédier à cette situation? À mon avis, il est temps de considérer — cette fois plus sérieusement — les options existant pour compléter les contributions des États Membres par des sources externes de financement. Il faut examiner la possibilité pratique de collecter une taxe sur toutes les transactions de change qui interviennent chaque année et se chiffrent à un total de 300 000 milliards de dollars, car selon les règles simples de l'arithmétique, si nous prélevions seulement un taux de 0,001 % sur cette somme, ce qui n'aurait pas d'incidences économiques importantes, nous pourrions obtenir 3 milliards de dollars. En outre, nous savons que si nous pouvions imposer une taxe de 10 dollars sur les billets de passage aérien internationaux pour chaque secteur international, ce qui serait facile à percevoir, nous pourrions également obtenir 3 milliards de dollars : pratiquement le coût annuel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il y a également d'autres options génératrices de revenus qui ont, dans une plus ou moins grande mesure, le même rapport que les précédentes avec les coûts des Nations Unies, du fait qu'elles s'appliquent aux transactions internationales, qu'elles interviennent dans un cadre juridique ou de coopération établi par l'ONU, et qu'elles peuvent être compromises par une rupture de la paix et de la sécurité internationales — précisément des domaines dans lesquels une responsabilité fondamentale incombe à l'ONU.

Mais traditionnellement, une objection de principe a été systématiquement élevée contre de telles discussions. On a dit que les États Membres devraient eux-mêmes être les propriétaires à part entière du système des Nations Unies; si le Secrétariat a directement accès à des revenus autres que les contributions des États Membres mises en recouvrement, qui sait ce qu'il pourrait en faire? Mais les questions de propriété et de contrôle sont totalement séparées. L'Organisation des Nations Unies opère conformément au principe d'égalité souveraine, ce qui signifie, par exemple, que les six États qui contribuent pour plus de 65 % au budget ordinaire de l'ONU ne devraient, en aucune circonstance, avoir plus d'autorité pour donner leur avis sur les dépenses que la majorité écrasante des Membres, dont les quotes-parts respectives sont proportionnellement moindres.

Quelles que soient les sources de financement, la question cruciale est de savoir comment et par qui sont dépensés les fonds. Il est absolument crucial qu'il y ait un

contrôle approprié des fonds par les États Membres, à l'aide de tous les mécanismes d'obligation redditionnelle disponibles. Mais cela ne veut pas dire que ces États Membres devraient, pour commencer, fournir eux-mêmes tous les fonds.

En parlant de ces questions au niveau ministériel avec nombre de mes collègues de tous les pays et de tous les continents ces derniers jours, la réaction quasi unanime a été que la crise financière actuelle de l'ONU, qui persistera vraisemblablement, exige que toutes ces questions soient examinées à nouveau, sans préjuger des questions de principe ou d'ordre pratique.

Je suggère donc que le moment est venu pour le Secrétaire général de constituer à nouveau un groupe consultatif de haut niveau, comme le groupe Volcker-Ogata créé en 1992, qui serait chargé de réfléchir précisément à ce qui jusqu'à présent a été plus ou moins impensable : comment financer le système des Nations Unies de façon qu'il aille au-delà des ressources que les États Membres sont disposés à lui verser directement. Ce groupe pourrait faire rapport à un comité de représentants des États Membres — comme le Groupe de travail de haut niveau chargé de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ou un nouveau groupe qui pourrait être créé à cette fin.

Un travail important a déjà été fait ou est en cours sur de nombreuses questions, et ce groupe pourrait faire rapport dans environ six mois, et certainement d'ici un an. Les paramètres du débat doivent être modifiés et, pour ce faire, nous avons besoin d'une nouvelle déclaration de l'art du possible qui fasse autorité.

Ici, comme partout ailleurs, nous devons aller de l'avant. Nous devons envisager de nouvelles idées. Nous devons encourager la créativité de l'humanité pour rechercher de meilleurs moyens pour les États de traiter les uns avec les autres au moment où les relations se transforment, au moment où de nouveaux États émergent et au moment où des problèmes qui n'auraient jamais pu être imaginés il y a quelques années deviennent les défis du jour.

Nous ne réussissons pas à relever ces défis si nous nous attachons seulement aux idéaux et aux dogmes du passé. La création de l'Organisation des Nations Unies repose elle-même sur une combinaison d'idéalisme et de pragmatisme. Les deux étaient essentiels, il y a 50 ans, pour édifier un monde nouveau, et, durant ces 50 dernières années, l'idéalisme n'a pas disparu. Il s'est révélé être une force importante en amenant la fin de la guerre froide et, plus que tout autre facteur, c'est l'idéalisme qui sous-tendait

le processus de décolonisation, qui a tant fait changer les plaques tectoniques de l'histoire.

Pour certains, l'idéalisme sera toujours l'ennemi du pragmatisme. Mais pour d'autres, il implique, plus que tout autre facteur, le courage de saisir de nouvelles occasions pour assurer au moins que certains idéaux d'aujourd'hui deviennent les réalités de demain. Peut-être devrions-nous aujourd'hui, 50 ans après San Francisco, renouveler cet idéalisme et suivre certaines de ces voies non défrichées que les idéalistes ont toujours voulu suivre.

Le Président par intérim : Je donne la parole au Secrétaire par intérim aux affaires étrangères des Philippines, S. E. M. Domingo Siazon.

M. Siazon (Philippines) (interprétation de l'anglais) : C'est avec une ferveur toute particulière que je félicite M. Freitas do Amaral, au nom de la délégation des Philippines, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en cette session historique. Je tiens aussi à exprimer la gratitude de ma délégation à S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour l'excellente direction qu'il nous a assurée lors de notre quarante-neuvième session. Notre hommage s'adresse également au Secrétaire général S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi qu'aux hommes et femmes du Secrétariat, qui, au cours de l'année écoulée, ont accompli leurs indispensables tâches dans des circonstances très difficiles pour eux et pour l'Organisation.

Dans trois semaines, la plupart des chefs d'État ou de gouvernement du monde seront réunis dans cette salle pour célébrer le cinquantième anniversaire de la naissance des Nations Unies. Ils se rappelleront sans doute comment les pères fondateurs de notre organisation se sont réunis à San Francisco, animés par leur détermination à transformer le monde. C'était un monde dévasté par une guerre mondiale. Comme la plupart des guerres, elle fut déclenchée par la tendance et la capacité des nations d'employer la force pour acquérir des territoires et des ressources, de venger des torts passés, ou de favoriser, aux dépens des autres, la sécurité et le bien-être de leurs peuples.

C'était pour la transformation de ce monde-là que les Nations Unies furent créées. Nos pères fondateurs furent assez idéalistes pour vouloir que les questions de guerre et de paix soient en dernière analyse réglées dans les coeurs et les esprits des hommes et des nations; mais ils étaient suffisamment réalistes pour reconnaître que des considérations et des mesures pratiques étaient nécessaires pour décourager l'emploi de la force et en atténuer les effets. Ils

étaient assez réalistes pour admettre que les États qui bénéficiaient d'une supériorité militaire devaient se voir reconnaître une forte mesure d'autorité et de responsabilité; mais ils étaient suffisamment idéalistes pour espérer que ces États utiliseraient leur puissance pour le bien de tous.

Avec le recul de 50 années, nous pouvons constater que l'Organisation des Nations Unies, si elle n'a pas pleinement réalisé la vision que ses fondateurs lui avaient assignée, a réussi bien au-delà de ce qu'on pouvait raisonnablement attendre d'elle à cette époque. Le monde s'est vu épargner un autre cataclysme global. Le travail tranquille des Nations Unies, notamment à travers ses institutions spécialisées, a fait progresser le bien-être et élever le niveau de vie de millions d'individus à travers le monde.

Malheureusement, ces réussites considérables furent contrebalancées, de manière fondamentale, par la méfiance continue et répétée manifestée par de nombreux hommes et de nombreuses nations en plusieurs occasions à l'encontre des objectifs proclamés de l'Organisation des Nations Unies. Presque dès le début de l'existence des Nations Unies, et malgré les Nations Unies, l'homme a persisté dans sa capacité, sa tendance et sa volonté d'employer la force en vue d'arriver à ses fins nationales ou idéologiques. Si la paix a été maintenue à une échelle globale, c'est uniquement parce que les menaces réciproques d'anéantissement nucléaire ont fait obstacle au déclenchement d'une guerre à grande échelle. Au niveau de l'économie internationale, les pays ont cherché à appauvrir leurs voisins à travers l'emploi cynique d'une gamme complète de mesures protectionnistes et mercantiles.

Aujourd'hui pourtant, en cette cinquantième année des Nations Unies, nous pouvons dire avec une certaine plausibilité, que le monde a bel et bien été transformé; et nous pouvons espérer, avec un certain réalisme, que la vision idéaliste des Nations Unies sera dans une large mesure réalisée.

L'un des objectifs principaux des Nations Unies — la libération des pays colonisés — a été largement atteint. Les puissances mondiales les plus fortement armées ont reculé au bord de l'anéantissement nucléaire. Il n'y a plus de camps idéologiques dotés d'armes nucléaires se faisant face dans une mortelle confrontation, et la survie de l'humanité ne dépend plus de l'équilibre périlleux des menaces nucléaires réciproques. Les Philippines se réjouissent de la décision prise plus tôt cette année de prolonger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et lancent un appel en faveur de la conclusion, au début de l'an prochain,

d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui mettrait fin définitivement à tous les essais nucléaires.

La communauté internationale a conclu un accord sur l'élimination d'autres armes de destruction massive et d'armes cruelles. En particulier, les Philippines demandent que soit ratifiée et renforcée de toute urgence la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Nous réclamons une entrée en vigueur rapide de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, et la pleine mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

De plus en plus de nations substituent à l'emploi et à la menace de la force le dialogue et la conciliation pour traiter les différends qui surviennent entre elles ou avec leurs voisins, même dans le cas de conflits que les «réalistes» estimaient être insolubles. Presque tout au long de son existence, l'Organisation des Nations Unies a été saisie des conflits du Moyen-Orient. Mais il y a seulement quatre jours, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, avec l'approbation d'autres États de la région, ont fait un autre pas important sur le difficile chemin conduisant à la paix. En Afrique du Sud, où un régime minoritaire a longtemps opprimé la majorité d'une manière systématiquement cruelle, un gouvernement multiracial administre maintenant le pays avec un succès qui a dépassé même les espoirs les plus ardents du monde. En Amérique latine, de vieilles disputes territoriales font maintenant l'objet de dialogues et de consultations.

Dans notre propre région, le règlement politique du conflit au Cambodge et l'émergence d'un gouvernement élu dans ce pays éprouvé depuis si longtemps représentent une grande réussite pour les Nations Unies, ainsi que pour les pays de la région — le triomphe de la négociation sur la force des armes. Nous nous réjouissons de l'accord si laborieusement conclu l'an dernier pour éviter le développement d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne. Nous appelons à la reprise de discussions sérieuses entre les deux Corée comme contribution supplémentaire à la paix et à la réconciliation dans notre région. Le Gouvernement du Myanmar a accepté un cessez-le-feu et a commencé des négociations avec toutes les nationalités minoritaires du Myanmar, sauf une, développement remarquable dans un pays ravagé depuis si longtemps par des conflits interethniques.

Concurremment avec la progression de l'esprit de dialogue et de réconciliation, la foi en l'efficacité des forces du marché et en la libéralisation de l'économie comme condition et stimulant du développement a déferlé sur le monde. Les politiques suscitées par cette foi ont libéré les énergies productives de nombreux peuples du monde, développement largement responsable de la croissance économique remarquable de nombreux pays dans diverses parties du monde. La libéralisation des transactions économiques internationales et l'interdépendance de l'économie globale qui en a résulté ont accru l'intérêt des nations à voir régner une prospérité réciproque et ont ainsi considérablement amélioré les perspectives d'une paix et d'une stabilité durables. Ainsi, le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique, dont les Philippines sont un membre fondateur actif, se consacre exclusivement à la collaboration économique.

Mais l'une de ses retombées bénéfiques se traduit par un renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique, car les participants au Programme d'action pour la coopération ont maintenant pris conscience que la croissance économique et la stabilité politique étaient de leur intérêt mutuel.

Aux Philippines, il existe un microcosme de la tendance globale à la réconciliation politique, à la libéralisation économique et au régionalisme. Les pourparlers de paix que nous entamons avec les groupes rebelles dans un esprit de réconciliation nationale ont apporté une nouvelle stabilité au pays et suscité l'atmosphère de tranquillité nécessaire à la relance de l'économie.

Les militaires rebelles ont profité du programme d'amnistie. Beaucoup d'entre eux poursuivent les ambitions qu'ils nourrissent pour le pays via le système politique légal, et l'un d'eux a été récemment élu sénateur de la République. Le gouvernement a négocié avec les dirigeants du parti communiste qui se sont exilés en Europe; ce parti exerce maintenant légalement ses fonctions et ses membres sont libres de contester les élections aux Philippines.

Avec l'appui du Comité des Six de l'Organisation de la Conférence islamique que préside l'Indonésie, les négociations sont en cours avec le Front Moro de libération nationale. Ces négociations ont abouti à un cessez-le-feu et à un accord sur plus de 80 % des points litigieux. La paix dans le sud des Philippines a donné une puissante impulsion à la croissance économique dans la région. L'économie des Philippines est largement ouverte aux investissements étrangers et à la compétition étrangère. Nous avons réduit les barrières commerciales conformément aux engagements

internationaux que nous avons pris ou par le biais de mesures unilatérales.

Ces réformes structurelles ont abouti à un taux de croissance tout à fait convenable même au regard des normes de notre région, en forte croissance. Les perspectives sont bonnes quant à la croissance économique, car celle-ci procède de politiques solides et s'exerce dans le cadre d'un système démocratique pluraliste, ainsi que du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Les Philippines ont renforcé leurs liens avec leurs voisins, avant tout dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Les problèmes de frontières et les différends territoriaux ont été abordés, y compris les revendications conflictuelles sur une île de la mer de Chine méridionale, grâce à un dialogue et à des consultations pacifiques.

L'amélioration générale enregistrée dans la sécurité globale, la montée de la prospérité globale et l'intensification de la coopération régionale incitent à l'optimisme, mais il faut éviter de se laisser montrer trop satisfait car nous nous heurtons à de nouvelles menaces, tandis que l'ampleur et la virulence des plus anciennes ne font que croître.

À la suite de la dissolution des blocs, le tribalisme latent auquel avait fait obstacle le pouvoir autoritaire a explosé. L'une de ses manifestations les plus sauvages se traduit dans la situation qui sévit en Bosnie-Herzégovine.

Le terrorisme international est devenu une menace mondiale. Le trafic illicite des stupéfiants sape la trame même de la société. Le trafic des femmes et des enfants est un crime qui exige l'adoption de contre-mesures dans le cadre de la coopération internationale.

La reprise, récemment, des essais nucléaires par deux des États dotés d'armes nucléaires fait peser une menace immédiate sur la santé des populations, l'environnement naturel et le régime de non-prolifération. Nous renouvelons notre condamnation eu égard à ces tests et demandons qu'il y soit mis fin immédiatement et à jamais.

Bien que l'idée de la libéralisation économique ait été acceptée presque universellement en tant que condition et catalyseur du développement, certains pays ont recouru à des mesures ingénieuses pour déguiser le protectionnisme. Nombre de pays en développement continuent d'oeuvrer, tel Sisyphe, en pliant sous le fardeau de la dette étrangère.

Le défaut de main-d'oeuvre dans les économies riches en ressources ou dans les pays qui s'industrialisent rapidement est à l'origine d'une migration à grande échelle de travailleurs à travers les frontières nationales.

Ma délégation entend appliquer énergiquement les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la violence dont sont victimes les travailleuses qui émigrent et au trafic des femmes et des jeunes filles.

Ce sont là quelques-uns des principaux défis que les Nations Unies doivent relever alors qu'elles entrent dans leur second demi-siècle et s'approchent du prochain millénaire. L'ONU, cependant, ne peut relever les défis d'aujourd'hui et ceux que posera le siècle prochain avec des structures et des procédures datant de 50 ans. La nature des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationale, exige un examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue de les alléger et de les rendre plus efficaces.

À cette étape, il convient de souligner que toutes mesures dont on est amené à convenir doivent être financées comme il convient, sur la base de la capacité et du degré de responsabilité des États Membres, et ce, sans sacrifier les programmes de développement.

L'Organisation des Nations Unies se trouve dans une situation financière désespérée. On ne saurait lui demander de s'acquitter de tâches que nous n'entendons pas financer. On ne peut à la fois utiliser l'ONU et lui refuser les ressources dont elle a besoin pour fonctionner efficacement. Année après année, nous demandons une meilleure gestion de l'Organisation. Les Philippines appuient cette demande et ont fait connaître clairement leur position dans cette salle à la session de l'an dernier.

Par ailleurs, il faut souligner que, faute de savoir exactement sur quelles ressources elle peut compter, il est bien difficile de gérer l'ONU. Nous invitons donc tous les États Membres, notamment les plus gros contributeurs, à verser leurs arriérés et s'acquitter de leurs obligations financières, et ce, en temps voulu.

Dernièrement il a été proposé que, dans les efforts faits pour se montrer plus économes et plus efficaces au sein des Nations Unies, nous nous tournions vers les domaines économique et social, organes dont le mandat est de favoriser les intérêts des pays en développement — supprimant des institutions ici, et rognant sur des programmes là. Nous appuyons les économies dans le domaine des institutions et des programmes ayant trait au développement multilatéral.

Nous ne saurions, par contre, accepter la suppression d'institutions de développement au nom de la «division du travail» ou des «avantages comparatifs». À l'égard de ces institutions — ainsi que les institutions de Bretton Woods et les banques de développement régional —, il revient à la communauté internationale d'augmenter leurs ressources et non de les réduire. Nous déplorons la position adoptée par certaines puissances qui refusent d'augmenter les contributions qu'elles versent aux institutions financières, tant internationales que régionales, et qui, dans le souci de maintenir leur rôle dominant dans ces organes, empêchent d'autres pays d'augmenter leurs propres contributions.

Chacun d'entre nous est venu à cette session en se montrant prêt à examiner la question de la réforme des structures du Conseil de sécurité. Les structures du Conseil ne peuvent plus répondre aux demandes élargies et nouvelles qui lui sont adressées dans le cadre de son mandat et ne reflètent plus l'ampleur et la composition de l'Organisation des Nations Unies. Les Philippines appuient sans réserve l'élargissement du nombre des membres du Conseil de façon à garantir une représentation équitable de toutes les régions et tous les pays en développement.

Toute réforme, cependant, doit dépasser la question du nombre de membres. La question du veto doit être examinée, comme doivent l'être les méthodes de travail et les procédures du Conseil afin d'assurer la plus grande transparence possible et la participation la plus large possible. C'est le moins qu'exige la nature critique de ses décisions.

En même temps, l'importance croissante du rôle de l'ONU exige que sa composition de même que ses fonctions reflètent les réalités contemporaines. Par conséquent, nous devons examiner la proposition selon laquelle, dans l'intérêt suprême de l'universalité, aucun groupe important de personnes ne devrait être exempt de représentation au sein de l'ONU.

En cette cinquantième année, alors que nous rappelons les principes fondateurs et les objectifs fondamentaux de notre organisation, que nous examinons son mandat et que nous évaluons ses forces et ses faiblesses, ses réalisations et ses insuffisances, nous ne devons jamais oublier que tous nos efforts déployés au sein de l'ONU ont pour centre de gravité et raison d'être la personne humaine — sa sécurité, sa dignité et son bien-être — au-delà de l'idéologie, de la religion et de l'État lui-même.

Avec le rétrécissement de la planète Terre, processus auquel l'ONU elle-même n'a pas peu contribué, des centaines de millions d'autres personnes ont élevé la voix pour

réclamer un renforcement de leur pouvoir d'action et le respect universel de leurs droits et de leur dignité.

En cette cinquantième année d'existence de notre organisation, nous, à l'ONU, devons entendre leur voix si nous voulons continuer à croire en son mandat et à sa mission.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, S. E. M. Nguyen Manh Cam.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, de féliciter M. Diogo Freitas do Amaral pour son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui revêt une signification historique puisqu'elle coïncide avec le cinquantième anniversaire de notre organisation. Je suis convaincu que, sous son égide, notre session sera couronnée de succès. Je voudrais également saisir la présente occasion pour dire combien nous avons apprécié les activités diligentes et efficaces menées par son prédécesseur, S. E. M. le Ministre Amara Essy. Je tiens à exprimer toute notre reconnaissance au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali pour la persévérance dont il fait preuve au service de l'oeuvre commune des peuples pour la paix, l'indépendance nationale et le développement.

L'Assemblée générale de cette année nous offre une occasion particulière de passer en revue l'évolution du monde et la croissance de l'ONU au cours des 50 dernières années qui se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Du courant tumultueux de l'histoire de l'humanité au cours de ce demi-siècle, tâchons de dégager ce qui a changé et ce qui n'a pas changé ou ne peut pas changer. Sans un tel constat lucide, nous ne serions à même de tracer le chemin menant vers le XXIe siècle et de trouver la conviction pour bâtir une Organisation des Nations Unies répondant à l'attente de chacun d'entre nous.

Si la première moitié du XXe siècle a laissé dans la mémoire de l'humanité les lourds souvenirs de deux terribles guerres mondiales, dans la seconde moitié de ce siècle, malgré les âpres guerres locales qui se sont déroulées, telles que les guerres d'Indochine, de Corée et du Viet Nam, les peuples n'ont pas eu à revivre les horreurs d'une conflagration mondiale. En outre, à la suite de plusieurs décennies de course effrénée aux armements, le monde s'est engagé sur la voie de la raison, se donnant pour objectif à long terme le désarmement général et complet, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des autres moyens de

destruction massive. Récemment, l'extension indéfinie du Traité sur la non-prolifération a suscité de nombreux espoirs. Toutefois, les essais nucléaires conduits aussitôt après ont provoqué la désillusion de l'opinion publique internationale et posent en conséquence l'impératif pour les États, en premier lieu les puissances nucléaires, de redoubler d'efforts, avec une pleine responsabilité, afin de mener à bien la conclusion d'un traité sur la prohibition de toutes formes d'essais d'armes nucléaires dans le courant de l'année prochaine. Alors que le danger d'une guerre mondiale et d'un affrontement nucléaire s'estompe, la paix et la sécurité demeurent insaisissables pour beaucoup de régions et de pays où sévissent des conflits ethniques, raciaux, religieux, ou des activités terroristes sous des formes alarmantes. Dans le cas difficile de la Bosnie, il est nécessaire de poursuivre une solution pacifique qui écarte les mesures de nature imposée, d'où qu'elles viennent, propres à compliquer davantage encore la situation et à infliger encore plus de souffrances au peuple multiethnique de Bosnie.

Le demi-siècle écoulé constitue également un chapitre éclatant dans l'histoire de la lutte des peuples pour la reconquête de l'indépendance, de la souveraineté nationale et du droit d'être maîtres de leur destin et d'aspirer au bien-être, à la liberté et à l'égalité au sein de la communauté des nations. La communauté internationale suit avec attention le processus de paix au Moyen-Orient et se félicite des récents progrès. Seuls une volonté politique sans faille et le respect des droits nationaux fondamentaux du peuple palestinien et des intérêts légitimes de toutes les parties concernées permettront d'assurer la stabilité durable dans cette région du monde.

Dans la pratique, cependant, les principes fondamentaux et universels de souveraineté nationale et d'égalité souveraine se voient encore ignorés et bafoués du fait de l'inégalité et du manque de démocratie qui entachent encore le système des relations internationales, d'actes d'imposition ou d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays pour diverses raisons et à divers titres.

En cette fin de XXe siècle, les conquêtes de l'homme dans le domaine de la science et de la technologie, de l'information et de la production, et le labeur assidu des nations nous ont donné un monde plus prospère, plus vibrant, où la croissance exponentielle des échanges matériels et non matériels favorise une meilleure compréhension mutuelle et le rapprochement entre les peuples. Toutefois, notre conscience ne saurait rester sereine face au tableau criant d'un cinquième de l'humanité vivant dans une abjecte pauvreté et face au défi du fossé gigantesque qui sépare le niveau moyen annuel du PNB par habitant des pays les

moins développés — à peine 200 dollars des États-Unis — de celui des pays industriels avancés, plus de 100 fois supérieur à ce chiffre. Par ailleurs, toutes les nations, sur quelque continent que ce soit, se trouvent confrontées à des problèmes globaux qui menacent les acquis économiques et les progrès obtenus dans l'amélioration de la qualité de vie.

L'humanité d'aujourd'hui saisit de manière plus claire et plus approfondie la totalité du développement, de la paix et de la sécurité, comprend mieux le lien et l'interaction entre développement économique et développement social, entre sécurité interne et sécurité externe, entre sécurité économique, sociale et militaire.

Une autre réalité de notre monde actuel, d'une portée vaste et profonde pour chaque peuple et chaque personne, consiste dans le rôle croissant du droit international, qui, par le biais des instruments et des institutions multilatéraux, lie les peuples, harmonise et circonscrit les actions des États. Ce rôle est d'autant plus crucial devant la tendance à brouiller la ligne de partage entre l'espace de la juridiction nationale et celui de la compétence internationale, ou à étendre la juridiction d'un pays au-delà de ses frontières. L'opinion internationale s'inquiète de plus en plus devant le fait que l'exécution des sanctions dérape vers une forme de punition ou de rétribution à des fins politiques particulières, en contravention des objectifs originaires énoncés par la Charte des Nations Unies. Elle s'émeut également du fait que ces sanctions affectent en réalité surtout la vie et la santé de la population civile innocente; aussi considère-t-elle comme inacceptable la prolongation des sanctions qui fait fi de leur efficacité et de leurs conséquences. L'opinion publique ne peut donc que s'élever contre l'imposition, durant de longues décennies, de sanctions unilatérales comme le blocus à l'encontre de Cuba. Nous exprimons notre profonde sympathie au peuple cubain pour les difficultés auxquelles il est confronté, et nous demandons énergiquement la levée de l'embargo contre Cuba, ainsi que la mise en oeuvre rapide et effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Bref, 50 ans après la seconde guerre mondiale, le monde nous offre un tableau de contrastes, entre la continuité et le changement, entre la stagnation et le développement, entre l'éclatement et l'intégration. Nous assistons en particulier à un processus d'intégration vaste et profonde sous l'impact de l'interdépendance, de la régionalisation et de la globalisation. Par ailleurs, la puissante vitalité et la détermination tenace qui poussent les peuples à préserver leurs traditions nationales et leurs identités culturelles démontrent leur volonté de sauvegarder au sein du processus inévitable d'intégration internationale quelque chose de

stable et de durable, qui unit le présent de chaque nation aux racines de ses traditions, le besoin d'affirmer la singularité de chaque société, chaque nation, chaque communauté et non pas seulement de chaque individu. L'histoire des 50 dernières années est là pour le prouver.

L'Organisation des Nations Unies a perduré à travers un demi-siècle d'épreuves au cours de la guerre froide et de l'immédiate après-guerre froide et s'est développée. Tous les États du monde reconnaissent le rôle irremplaçable que l'ONU est appelée à jouer comme centre d'harmonisation des actions des États-nations dans un monde en rapide et complexe mutation dans le cadre d'une interdépendance sans cesse accrue.

Comme je l'ai souligné précédemment, les Nations Unies ont à leur actif un certain nombre d'accomplissements encourageants au service de la paix et du développement, de l'égalité et de la justice. Cependant, au regard de la vitesse et de l'ampleur de la transformation du monde, il est vrai que les Nations Unies ne se sont pas réformées à temps ni ajustées au rythme de la situation et des événements, et n'ont donc pas réussi à répondre aux besoins des peuples. Nous estimons que les opérations de maintien de la paix de l'ONU doivent strictement observer les principes de l'indépendance, de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et s'accompagner de la recherche persévérante d'une solution pacifique des conflits. Il faut que les Nations Unies tirent les leçons des succès et des échecs des récentes opérations de maintien de la paix, et ce, afin de mieux s'acquitter des responsabilités que leur a confiées la communauté des États Membres. Il est certain que dans quelques semaines, lorsque nous célébrerons solennellement le cinquantenaire de la fondation des Nations Unies, nos chefs d'État et de gouvernement diront les espoirs que placent leurs peuples dans l'ONU et, en conséquence, le besoin impératif de faire de celle-ci un instrument efficace au service des idéaux et des intérêts communs de l'humanité au siècle prochain. Il s'agit pour les Nations Unies, tandis qu'elles s'attellent à la solution des problèmes brûlants de notre temps, de continuer de tenir haut l'esprit progressiste de la Charte, de mettre adéquatement en oeuvre, avec toute l'attention requise et «l'Agenda pour la paix» et «l'Agenda pour le développement», de pouvoir surmonter l'écart entre «vouloir» et «pouvoir», et ce, afin que l'ONU puisse véritablement être le représentant — au sens le plus complet du terme — des aspirations et des intérêts de tous ses Membres, pour ce qui est de sa structure et de son organisation, de son ordre du jour, de son mandat ou de son mode de fonctionnement. Ce qui exige que notre Assemblée générale joue un «rôle essentiel», comme l'a rappelé le Secrétaire général dans l'allocution qu'il a pro-

noncée à l'ouverture de notre session, à savoir qu'en vertu du principe de «l'égalité des nations grandes et petites», c'est l'Assemblée générale qui «détient la légitimité démocratique» de notre organisation mondiale.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), Vice-Président, assume la présidence.

Nous approuvons, pour l'essentiel, la teneur d'ensemble du projet de déclaration élaboré à l'occasion du cinquantième de l'ONU. Nous estimons qu'il convient tout particulièrement de réaffirmer les principes de respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans la juridiction et les affaires intérieures d'autres pays, ceux de règlement pacifique des différends et de non-recours à la force ou à la menace de la force. En même temps, il ne faudrait pas estomper le rôle positif qu'ont joué et que devraient continuer de jouer les Nations Unies pour garantir le droit à l'autodétermination des peuples et pour assister les peuples des divers pays à réaliser leur droit au développement. La déclaration ne saurait non plus manquer de mentionner deux préoccupations très actuelles : d'une part la nécessité d'un Conseil de sécurité plus efficace et plus représentatif dont les travaux seraient transparents, et de l'autre, l'exigence d'assurer les ressources nécessaires pour permettre à l'ONU de s'acquitter pleinement de sa mission. Le Viet Nam reconnaît une réalité simple de tous les jours, qui veut que ceux qui contribuent davantage jouissent de davantage de droits. Inversement, ceux qui ont davantage de droits doivent faire preuve d'une plus grande responsabilité. Il en découle que les pays les plus riches se doivent de montrer l'exemple en s'acquittant pleinement et à temps de leurs obligations financières, qui revêtent un caractère crucial à l'égard de notre organisation dans la phase actuelle. Nous approuvons plus particulièrement l'accent primordial qui est mis dans le projet de déclaration sur la pauvreté qui afflige des milliards d'êtres humains sur notre planète, ainsi que sur la place centrale qui est accordée à la personne humaine dans le processus de développement. Ce sont là quelques observations préliminaires.

Dans un monde en incroyable mutation, la région de l'Asie-Pacifique en général et l'Asie du Sud-Est, en particulier, s'engagent à l'heure actuelle dans une ère nouvelle caractérisée par des changements profonds et porteuse de promesses de coopération pacifique et de développement dynamique. Le trait saillant réside dans la conscience et les efforts communs de l'ensemble de la région en vue de bâtir un environnement pacifique et stable, propice au développement de chaque pays au sein de la région et de l'ensemble de la région. Faisant partie de la région et en tant que

membre de l'ANASE, le Viet Nam contribuera activement à la mise en oeuvre de ces objectifs communs.

L'adhésion officielle du Viet Nam à l'ANASE en juillet dernier, la participation du Laos et du Cambodge comme observateurs et l'adhésion du Myanmar au Traité de Bali ont ouvert la perspective d'un renforcement accru de la coopération dans l'ensemble de la région et d'un élargissement de l'ANASE en un regroupement de tous les pays de la région — au nombre de 10. Cela sert de base et d'éléments constitutifs pour un Sud-Est asiatique de paix, de stabilité et de prospérité. Conjointement avec les pays concernés, les pays de l'ANASE viennent d'organiser le deuxième Forum régional de l'ANASE, où les pays participants ont convenu de promouvoir la coopération sur un pied d'égalité entre toutes les parties, selon un calendrier et un processus appropriés et, dans l'immédiat, de renforcer les mesures de confiance en vue de consolider la paix et la sécurité dans la région.

De pair avec une tendance générale favorable, il existe de manière latente dans cette région un certain nombre de facteurs de déstabilisation. Le différend en mer de l'Est et les développements récents continuent de susciter l'attention générale des pays au sein tout comme en dehors de la région. À cet égard, nous réaffirmons une fois encore notre position, qui prône une solution par des négociations pacifiques sur la base des principes énoncés dans la Déclaration de Manille de 1992 et réitérés lors de la récente conférence des Ministres des affaires étrangères de l'ANASE tenue au Brunéi, et en conformité avec le droit international, tout particulièrement la Convention sur le droit de la mer de 1982, qui est entrée en vigueur depuis la fin de 1994. En attendant une solution fondamentale et durable à ce différend, les parties concernées se doivent de maintenir le statu quo et d'éviter tout acte susceptible de compliquer davantage la situation, en particulier tout recours à la force ou à la menace de la force.

L'année 1995 revêt une grande signification historique pour le Viet Nam. Tandis que nous nous joignons à la communauté internationale pour préparer le cinquantième anniversaire de notre organisation, notre peuple célèbre solennellement plusieurs grandes journées, en particulier le cinquantième de la proclamation de notre indépendance. Au cours du demi-siècle écoulé, notre peuple a dû consentir d'innombrables sacrifices matériels et humains pour sauvegarder notre indépendance nationale, et a dû traverser d'innombrables épreuves et difficultés pour surmonter les conséquences extrêmement lourdes de guerres âpres et prolongées afin de bâtir et de développer son pays. Grâce à la volonté de toute la nation, unie dans le coeur et dans

l'action, le processus de renouveau entrepris ces 10 dernières années a pu obtenir des acquis initiaux importants grâce auxquels nous sommes à même de passer à une nouvelle phase de développement, celle de l'industrialisation et de la modernisation du pays. Ces dernières années, notre économie a connu une croissance continue au taux annuel de 8,2 %, accompagnée par un rythme de 20 % de croissance annuelle des exportations et de 40 % pour les investissements étrangers. Le niveau de vie de la population ne cesse de s'améliorer. Nous lions notre développement économique de plus en plus étroitement à notre développement socioculturel. Notre but est de bâtir un Viet Nam riche et fort et une société juste et civilisée. Aussi, de pair avec les réformes économiques, nous sommes engagés dans un processus de réforme politique en vue de bâtir un État de droit du peuple, par le peuple, pour le peuple, d'assurer de plus en plus pleinement les droits et les intérêts de tous les citoyens, et de jeter des fondements juridiques solides pour la bonne gestion des affaires nationales.

Les accomplissements obtenus à tous égards fournissent une ferme garantie pour la stabilité sociale et politique et créent les prémices nécessaires au développement durable dans l'avenir.

En conjonction avec la réforme de tous les aspects de la vie sociale, le Viet Nam poursuit avec persévérance une politique étrangère de large ouverture, de diversification de ses relations internationales afin de créer un environnement stable et des conditions internationales favorables à l'oeuvre de construction et de défense du pays, et de rehausser la position du Viet Nam sur la scène internationale.

Dans la mise en oeuvre de cette politique, nous avons pu établir des relations diplomatiques avec près de 160 pays, y compris toutes les grandes puissances et les principaux centres politiques et économiques du monde.

L'adhésion du Viet Nam à l'ANASE comme membre à part entière, la signature de l'accord de coopération avec l'Union européenne, la normalisation et l'établissement de pleines relations diplomatiques avec les États-Unis se sont tous déroulés en juillet dernier. Cela n'est pas une simple coïncidence mais le fruit de tout un processus de mise en oeuvre d'une politique étrangère conduite dans un nouvel esprit, celui d'un Viet Nam prêt à se faire l'ami de tous les pays dans la communauté internationale, et à oeuvrer pour la paix, l'indépendance nationale et le développement. Ce fait prouve avec éloquence la justesse de notre politique étrangère et son adéquation à la tendance générale de l'époque.

Tout comme il s'emploie à élargir ses rapports avec les divers pays du monde, le Viet Nam s'efforce constamment d'améliorer et de renforcer ses rapports avec les organisations internationales, y compris les institutions monétaires et financières, se montrant prêt à participer aux organisations de coopération régionale et globale. Après avoir normalisé ses rapports avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, pris part à la Zone de libre-échange de l'ANASE, le Viet Nam se prépare activement à rejoindre au moment opportun l'Organisation pour la coopération économique en Asie et dans le Pacifique (APEC) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour ce qui des Nations Unies et des institutions spécialisées du système de l'ONU, le Viet Nam continue d'entretenir avec celles-ci des relations de coopération étroite et fructueuse. Les résultats obtenus dans le domaine de la politique extérieure créent pour le Viet Nam la possibilité de faire avancer plus rapidement son intégration dans la région et dans le monde, de participer plus activement et efficacement aux forums et institutions globales, afin de résoudre les problèmes urgents qui se posent à l'ensemble de l'humanité, et ainsi de faire une digne contribution aux efforts communs de la communauté internationale pour la paix, l'indépendance nationale, l'amitié et la coopération entre États, et le développement. Ces jours-ci et dans les semaines qui suivent, les pensées des peuples de tous les horizons, sans distinction de langue, de race ou de coutume, se tournent vers cette enceinte où sont rassemblés les représentants des 185 États Membres, à un moment historique qui scelle un demi-siècle d'existence des Nations Unies, mus par l'espoir et le désir ardents que notre organisation s'engage réellement dans une ère nouvelle où notre propre mot d'ordre, «unis pour un monde meilleur», deviendra réalité. Il n'est pas de promesse plus chère, d'engagement plus solennel, que d'affirmer notre détermination à joindre nos efforts pour nous préparer au grand voyage vers le XXIe siècle, pour oeuvrer à la poursuite des nobles objectifs de la Charte des Nations Unies pour un monde meilleur et pour un ordre mondial équitable et raisonnable qui réponde aux vœux les plus chers de la génération d'aujourd'hui et jette des fondements solides pour les générations à venir.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie, S. E. M. Alfred Serreqi, à qui je donne la parole.

M. Serreqi (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le vif plaisir de féliciter M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale durant sa cinquantième session. Je saisis cette occasion pour lui exprimer mes meilleurs vœux de succès

lors du déroulement des travaux de cette importante instance, et je l'assure de la pleine collaboration de la délégation albanaise.

Je félicite également le prédécesseur de M. do Amaral, M. Amara Essy, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

Je voudrais exprimer au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, mes remerciements les plus sincères pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de doter l'Organisation d'une meilleure autorité.

Mes salutations les plus chaleureuses s'adressent à la République des Palaos, le nouvel État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis mars 1992 — moment de sa rupture définitive avec le régime communiste —, l'Albanie a fait des progrès considérables dans ses efforts de démocratisation. L'instauration et le renforcement du pluralisme politique, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, en général, et de ceux des minorités, en particulier, ainsi que la transition d'un système centralisé à une économie de marché constituent les principales directions vers lesquelles la société albanaise se dirige. Le pays est durablement engagé dans une réforme économique accélérée et soutenue par un ensemble législatif nouveau, et les résultats de cette transformation intense sont très concrets.

Il est certain que la réforme ne se fait pas sans peine. À cet égard, le Gouvernement accorde une attention toute particulière à l'amélioration des conditions de vie des groupes sociaux les plus vulnérables aux réformes économiques. Au nom du Gouvernement albanais, je souhaite saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux pays donateurs, aux États Membres européens, aux États-Unis et aux pays de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi qu'aux institutions internationales comme le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour l'assistance appréciable qu'ils ont fournie à l'Albanie.

Dans ses efforts en vue d'éliminer les conséquences d'un long et fatal isolement, l'Albanie, qui est solidement engagée dans une politique ouverte, a fermement respecté l'un des objectifs essentiels fixés par le Gouvernement dans son programme — l'intégration du pays au sein de l'Europe, qui implique l'instauration d'une société de type occidental, le respect de ses institutions et une participation active dans la vie européenne.

Notre coopération croissante avec l'Union européenne qui, nous l'espérons, conduira en temps opportun à l'ouverture de négociations sur un accord avec l'Europe et à sa conclusion est un processus qui bénéficie du soutien de tous les partis politiques et de toutes les catégories de la population. En vue de réaliser notre pleine intégration, nous attachons une importance particulière à notre coopération avec les structures euro-atlantiques, en particulier l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'Albanie est le premier pays de la région à avoir officiellement demandé son adhésion à l'OTAN, et elle est engagée dans une active coopération au sein du Partenariat pour la paix. Dans cet esprit d'étroite coopération, l'Albanie a offert des installations pour l'action de l'OTAN, et elle continuera d'agir ainsi à l'avenir, convaincue que cela profitera à la paix et à la sécurité dans les Balkans.

Pour ce faire, et souhaitant démontrer de façon concrète son engagement en faveur de la paix et de la sécurité, l'Albanie a constitué sa première unité militaire dans le but de participer aux opérations de maintien de la paix et à caractère humanitaire des Nations Unies, unité qu'elle mettra bientôt à la disposition de l'Organisation.

La tragédie du peuple de Bosnie-Herzégovine, qui souffre des conséquences de l'ambition de Belgrade de créer une «Grande Serbie» — inspirée par la philosophie du chauvinisme national, la politique du «nettoyage ethnique» et la modification par la force des frontières —, est au centre de la crise qui sévit actuellement dans les Balkans et plus précisément dans l'ex-Yougoslavie. L'identification des causes et des coupables de la crise en Bosnie-Herzégovine permet à présent aux États des Balkans et à la communauté internationale en général de faire une évaluation réaliste de la situation dans tous les territoires de l'ex-Yougoslavie et de rechercher des solutions adéquates.

Il est établi que la communauté internationale et ses principaux protagonistes ont été présents à toutes les étapes du traitement du conflit de la Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, il faut admettre qu'en dépit des mesures déjà prises, celles-ci n'ont pas toujours été logiques. C'est pour cela que l'efficacité a beaucoup et longtemps laissé à désirer.

Les nombreuses résolutions de l'ONU et de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, les activités du Groupe de contact, les projets présentés et les plans suggérés n'ont pas encore donné lieu aux résultats escomptés. Toutefois, nous pensons que la force de paix des Nations Unies mérite d'être particulièrement louée pour l'aide humanitaire qu'elle a fournie à la population civile inno-

cente. Un hommage spécial doit être rendu aux soldats, officiers, diplomates et journalistes qui ont perdu la vie en accomplissant leur devoir.

À la suite des récents développements, il semble que la situation dans les zones de crise soit plus équilibrée sur les plans politique et militaire, et qu'elle offre de réelles possibilités de solution. Il reste qu'elle est encore très complexe et que le risque de débordement du conflit dans d'autres régions demeure — opinion qui est largement partagée. Face à cette situation, nous apprécions le fait qu'à l'initiative des États-Unis d'Amérique, la communauté internationale examine sa position concernant ce conflit, y compris son insistance sur l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité adoptées conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Celles-ci prévoient le maintien des sanctions contre les Serbes de Bosnie et la Serbie et Monténégro, ainsi que l'intensification de l'action diplomatique, appuyée par le recours à l'intervention militaire de l'OTAN si nécessaire.

La République d'Albanie est vivement préoccupée par la grave situation au Kosovo. Le régime militaire et policier serbe installé au Kosovo, du fait de la perte d'autonomie dont jouissait autrefois cette unité fédérale de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie, continue de mener une campagne de terreur de grande envergure contre la population albanaise. La brutalité de la police serbe est flagrante chaque jour et partout au Kosovo. La politique d'apartheid et les pratiques des Serbes contre les Albanais ont forcé des centaines de milliers d'Albanais — pour la plupart des jeunes — à l'exode vers diverses parties du monde. Cette terreur systématique se traduit par des meurtres innombrables, des pillages et des procès politiques fabriqués contre les Albanais du Kosovo.

Comme si cela n'était pas suffisant, les autorités de Belgrade envoient actuellement au Kosovo, en tant que colons, les réfugiés serbes de la Croatie et de la Bosnie. Cette grave provocation, déguisée en geste humanitaire pour les réfugiés serbes, fait partie en réalité de l'ancien plan des autorités de Belgrade de procéder à un «nettoyage ethnique» au Kosovo, habité à 95 % par des Albanais, et de modifier par la force sa composition ethnique et démographique.

Les conséquences de l'action de Belgrade pour réaliser la «Grande Serbie» sont déjà connues et ont été observées par la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Nous demandons à la communauté internationale et aux organisations humanitaires concernées de ne pas se laisser tromper par les intentions de Belgrade et de ne

pas l'aider à installer les réfugiés serbes au Kosovo — opération qui est loin d'être une simple action humanitaire.

Nous appelons également la communauté internationale à ne pas oublier la question extrêmement importante du Kosovo. Les autorités de Belgrade ont délibérément ignoré la résolution 49/204 de l'Assemblée générale, les résolutions de la Commission des droits de l'homme de Genève et les décisions de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe relatives au Kosovo. Si aucune pression internationale n'est exercée sur la Serbie pour qu'elle mette un terme à sa politique d'affrontement au Kosovo, bientôt surgira une autre tragédie aux conséquences imprévisibles. Par leur résistance pacifique, les dirigeants albanais du Kosovo ont, jusqu'à présent, miraculeusement réussi à l'éviter. Mais la question se pose aussitôt de savoir combien de temps ils pourront encore le faire.

La République d'Albanie estime que les Nations Unies, les grandes puissances et l'OTAN devraient anticiper et prendre les mesures adéquates afin de prévenir un conflit au Kosovo : démilitariser son territoire; protéger les droits de l'homme et les droits nationaux des Albanais dans ce pays; mettre un terme à l'épuration ethnique et à la colonisation serbe; rouvrir les institutions au Kosovo; créer un climat de dialogue entre Albanais et Serbes au Kosovo, et entre Pristina et Belgrade; entamer et poursuivre le dialogue en présence d'une tierce partie.

L'Albanie est convaincue que la question du Kosovo doit être inscrite à l'ordre du jour pour examen et recherche d'une solution au problème de l'ex-Yougoslavie. Elle insiste sur ce point. En attendant, la levée des sanctions à l'encontre de la Serbie et Monténégro devrait être sujette au règlement complet et durable de la question du Kosovo. Il existe plus d'un problème à traiter et à résoudre au Kosovo; il convient de les examiner tous de façon appropriée et de ne pas les négliger. Lorsque nous constatons aujourd'hui les progrès réalisés dans la recherche d'une solution au statut constitutionnel des entités en Bosnie — que nous espérons juste, équitable et satisfaisante pour toutes les parties —, nous avons tout lieu d'espérer et de croire que la communauté internationale s'engagera sur la bonne voie pour résoudre également la question du Kosovo. À juste titre, le monde pense qu'en agissant ainsi, nous respectons les principes fondamentaux de la Charte, notamment le droit des peuples à l'autodétermination. Utiliser la méthode de deux poids deux mesures serait, sans aucun doute, la porte ouverte à de nouveaux conflits.

Pour que les Balkans deviennent une zone de paix, de stabilité et de prospérité, il est absolument nécessaire de

mettre un terme à la guerre, de traduire en justice et de punir les initiateurs de la tragédie bosniaque, de démilitariser les États et les régions surarmés, de reconstruire ce qui a été endommagé par la guerre, de régler la question du Kosovo et de dégeler les relations bilatérales. La démocratisation interne de tous les États, la création d'un espace démocratique où les Albanais puissent vivre dans les Balkans, comme l'a dit à maintes reprises le Président de la République, Sali Berisha, constituent une réponse des plus positives à toute initiative internationale de paix et de stabilité dans les Balkans. En outre, la transition vers de larges programmes de coopération inter-Balkans et euro-Balkans est également indispensable au développement et à l'intégration totale des Balkans dans une Europe développée et policée.

En décembre prochain, l'Albanie célébrera le quarantième anniversaire de son admission au Nations Unies. Tout au long de ces années, la République d'Albanie a prouvé son attachement aux objectifs et aux principes de la Charte. Alors que la région connaît une crise profonde et complexe, l'Albanie est la preuve qu'elle est un facteur de stabilité et de paix. Elle n'a jamais provoqué de conflits ou de tensions entre États et a déclaré à maintes reprises son opposition au redécoupage par la force de frontières internationalement reconnues. Sa politique à l'égard de ses voisins en est une preuve évidente.

Après la période de tension de l'année passée, je suis heureux de déclarer que les relations bilatérales avec la Grèce se sont améliorées. Le dialogue et la bonne volonté, constamment prônés par l'Albanie, ont prévalu, et les deux pays prennent actuellement des mesures concrètes pour étendre, approfondir et accélérer la coopération dans des domaines d'avantage mutuel.

Il convient de dire ici que nous sommes satisfaits de voir que la communauté internationale, en général, reconnaît l'amélioration considérable intervenue dans le domaine des droits de la minorité grecque d'Albanie au cours des trois dernières années. Le Gouvernement albanais a constamment démontré sa détermination et son engagement à assurer le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentale pour tous les citoyens, y compris les membres de la minorité grecque. Nous avons toujours souligné que la minorité grecque d'Albanie représente un chaînon d'amitié et nous sommes heureux de constater que nous ne sommes pas les seuls à le penser. Aucune raison, politique ou autre, ne peut aller à l'encontre de cette situation, car la réalisation des droits découle de notre volonté politique et de l'essence même de la société albanaise.

Quant au droit à l'éducation dans la langue maternelle, outre les mesures déjà prises par le Gouvernement pour appliquer les normes internationales et remplir ses engagements internationaux, tels que la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, la législation nationale concernant l'éducation, en particulier la loi sur les écoles privées — entrée en vigueur il y a quelques mois — a réglé la question.

L'Albanie entretient de bonnes relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine; elle est favorable à la pleine intégration de cette république dans les institutions internationales. Cependant, nous l'encourageons à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des Albanais qui y résident et assurer le plein respect de leurs droits humains et nationaux, y compris le droit à l'éducation dans leur langue maternelle. D'autant plus que nous sommes convaincus que l'égalité entre les citoyens, quelle que soit leur nationalité, conduit à l'intégration de ce pays, et que l'intégration est bénéfique pour tous les citoyens de l'ex-République yougoslave de Macédoine et constitue un facteur de stabilité dans la région.

L'Albanie n'a pas, non plus, d'attitude préconçue dans ses relations avec la Serbie et Monténégro. Cependant, il faut bien dire que leur amélioration dépend de la renonciation à la violence et à l'élimination des Albanais du Kosovo. Bien qu'elle soit située de l'autre côté de la mer, mon pays a considéré et considère toujours l'Italie comme un pays voisin de grande importance pour ce qui est des relations bilatérales et de la situation dans les Balkans et la Méditerranée. Nos relations avec ce pays sont fondées sur une ancienne tradition et se caractérisent par une évolution très positive dans tous les domaines.

L'Albanie attache une grande importance aux travaux visant à réformer le Conseil de sécurité. En 40 ans de participation à l'ONU, l'Albanie est le seul pays du Groupe des États d'Europe orientale, exception faite des pays nouvellement créés dans la région, à n'avoir pas siégé au Conseil de sécurité. Nous pensons qu'en donnant à l'Albanie la possibilité de siéger au Conseil de sécurité, les États Membres stimuleraient la volonté des petits États de participer activement à une coopération multilatérale au service de la paix et de la sécurité internationales, et démontreraient qu'il n'y aura pas encore longtemps à attendre pour que nos discussions fructueuses sur la réforme du Conseil de sécurité se concrétisent. Je tiens à assurer l'Assemblée que l'élection de l'Albanie au Conseil de sécurité contribuerait également à la paix et à la sécurité dans la région troublée des Balkans.

Pour terminer, je tiens à exprimer l'appui de l'Albanie aux Nations Unies, son désir de consolider l'Organisation et son rôle dans la sauvegarde de la paix internationale et de la promotion et du soutien de la démocratie, du développement et du bien-être.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour le débat général à la présente séance. Un représentant a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que, conformément à la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. Ladsous (France) : Plusieurs délégations ont évoqué la question des essais nucléaires, et l'une d'entre elles l'a fait dans des termes particulièrement inacceptables, je dirai désagréables. Ces interventions conduisent la délégation française à rappeler les faits et à replacer l'ultime série d'essais conduits par la France dans la perspective de l'arrêt complet et définitif des essais nucléaires.

La campagne en cours doit être considérée pour ce qu'elle est : il s'agit d'un achèvement; les essais seront limités à huit au plus, et ils seront menés à terme avant la fin du mois de mai 1996.

Surtout notre objectif principal est d'aboutir dès 1996 à la conclusion d'un traité d'interdiction qui soit vraiment significatif, c'est-à-dire un traité interdisant, et je cite, «tout essai d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire». C'est le problème majeur de la portée d'un tel

traité, et vous savez que la France a annoncé le 10 août dernier, à la Conférence du désarmement, qu'elle faisait sien cet objectif et cette formulation.

Ce choix est capital. Je le redis : pour le cas où le traité serait signé dans les conditions prévues par les résolutions de l'Assemblée générale, la France s'interdira à l'avenir tout essai d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire. C'est le choix de l'option zéro, un choix qui donne tout son sens à la signature du CTBT. Mais pour aboutir à cette conclusion et pour mener à cette fin les négociations, la France se devait, dans le court laps de temps qui a été fixé, c'est-à-dire avant la fin du mois de mai 1996, d'assurer, pour l'avenir, la fiabilité et la sécurité de son armement, et elle se devait d'acquérir la maîtrise indépendante des techniques de simulation.

Cette campagne d'achèvement de nos essais permet à la France d'être l'avocate de l'option à la fois la plus satisfaisante et la plus exigeante pour le traité d'interdiction des essais.

Certaines attaques dont la France a fait l'objet sont infondées, sont injustes et sont malveillantes. En réalité, cette campagne d'essais ne porte pas atteinte à l'environnement, et des experts de renommée internationale ont démontré, encore tout récemment, l'innocuité de nos essais. Cette campagne, d'autre part, est conforme au droit et respecte les engagements pris par la France. L'extrême retenue ne signifie pas l'interdiction, et nous n'avions jamais exclu d'achever cette série d'essais.

Permettez-moi de rappeler incidemment qu'un pays qui s'est présenté aujourd'hui comme notre voisin dans le Pacifique est en fait plus éloigné de la Polynésie française que New York l'est de Paris.

Enfin, ma délégation tient à rappeler que, pour ce qui la concerne, la France demeure ouverte au dialogue et à la coopération avec tous les États, avec ceux du Pacifique comme avec tous les autres.

La séance est levée à 17 h 55.